

**TELUS CORPORATION**  
**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**

**(NON AUDITÉ)**

**30 SEPTEMBRE 2015**

# Comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global

(non audité)

Périodes closes les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2015	2014	2015	2014
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
Services		2 934 \$	2 801 \$	8 647 \$	8 252 \$
Équipement		207	199	597	560
Produits tirés de contrats conclus avec des clients		3 141	3 000	9 244	8 812
Autres produits d'exploitation	6	14	28	41	62
		<b>3 155</b>	<b>3 028</b>	<b>9 285</b>	<b>8 874</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Achat de biens et services		1 394	1 333	4 050	3 823
Charge au titre des avantages du personnel	7	693	630	1 951	1 836
Amortissement des immobilisations corporelles	16	361	363	1 069	1 057
Amortissement des immobilisations incorporelles	17	110	96	322	309
		<b>2 558</b>	<b>2 422</b>	<b>7 392</b>	<b>7 025</b>
<b>BÉNÉFICE D'EXPLOITATION</b>		<b>597</b>	<b>606</b>	<b>1 893</b>	<b>1 849</b>
Coûts de financement	8	106	124	333	341
<b>BÉNÉFICE AVANT IMPÔT</b>		<b>491</b>	<b>482</b>	<b>1 560</b>	<b>1 508</b>
Impôt sur le résultat	9	126	127	439	395
<b>BÉNÉFICE NET</b>		<b>365</b>	<b>355</b>	<b>1 121</b>	<b>1 113</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	10				
<b>Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat</b>					
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie		1	(4)	(1)	(4)
Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		12	3	17	4
Variation de la juste valeur latente des actifs financiers disponibles à la vente		1	2	(2)	(2)
		<b>14</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>(2)</b>
<b>Élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat</b>					
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel		(156)	(14)	(41)	207
		<b>(142)</b>	<b>(13)</b>	<b>(27)</b>	<b>205</b>
<b>BÉNÉFICE GLOBAL</b>		<b>223 \$</b>	<b>342 \$</b>	<b>1 094 \$</b>	<b>1 318 \$</b>
<b>BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE</b>	11				
De base		0,61 \$	0,58 \$	1,85 \$	1,80 \$
Dilué		0,61 \$	0,58 \$	1,85 \$	1,80 \$
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION</b>					
De base		601	613	605	617
Dilué		603	615	606	619

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

# États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (non audité)

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et placements temporaires, montant net		141 \$	60 \$
Débiteurs	25 a)	1 430	1 483
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir		17	97
Stocks	25 a)	407	320
Charges payées d'avance		331	199
Avances aux coentreprises immobilières	18 c)	57	—
Actifs dérivés courants	4 e)	40	27
		<b>2 423</b>	<b>2 186</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles, montant net	16	9 592	9 123
Immobilisations incorporelles, montant net	17	9 873	7 797
Goodwill, montant net	17	3 761	3 757
Avances aux coentreprises immobilières	18 c)	—	120
Coentreprises immobilières	18 c)	25	21
Autres actifs à long terme	25 a)	262	213
		<b>23 513</b>	<b>21 031</b>
		<b>25 936 \$</b>	<b>23 217 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Emprunts à court terme	19	101 \$	100 \$
Créditeurs et charges à payer	25 a)	2 100	2 019
Impôt sur le résultat et autres impôts à payer		11	2
Dividendes à payer	12	252	244
Facturation par anticipation et dépôts de clients	25 a)	753	753
Provisions	20	133	126
Tranche à court terme de la dette à long terme	21	1 512	255
Passifs dérivés courants	4 e)	1	—
		<b>4 863</b>	<b>3 499</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions	20	384	342
Dette à long terme	21	10 200	9 055
Autres passifs à long terme	25 a)	1 081	931
Impôt sur le résultat différé		1 988	1 936
		<b>13 653</b>	<b>12 264</b>
<b>Passif</b>		<b>18 516</b>	<b>15 763</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	22	7 420	7 454
		<b>25 936 \$</b>	<b>23 217 \$</b>
Passifs éventuels	23		

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

# États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

(non audité)

(en millions, sauf le nombre d'actions ordinaires)	Note	Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires					
		Capital d'apport			Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
		Actions ordinaires (note 22)					
		Nombre d'actions	Capital social	Surplus d'apport			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014		623 432 398	5 296 \$	149 \$	2 539 \$	31 \$	8 015 \$
Bénéfice net		—	—	—	1 113	—	1 113
Autres éléments du résultat global	10	—	—	—	207	(2)	205
Dividendes	12	—	—	—	(691)	—	(691)
Charge relative à l'attribution d'options sur actions	13 a)	—	—	2	—	—	2
Actions ordinaires émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	13 b)	1 261 183	10	(10)	—	—	—
Actions ordinaires rachetées dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités		(13 004 471)	(111)	—	(389)	—	(500)
Passif au titre de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique lié au rachat d'actions ordinaires dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités	22 b)	—	18	—	57	—	75
Reprise du passif d'ouverture		—	(17)	—	(58)	—	(75)
Comptabilisation du passif de clôture		—	—	—	(1)	—	(1)
Autres		—	—	—	—	—	—
<b>Solde au 30 septembre 2014</b>		<b>611 689 110</b>	<b>5 196 \$</b>	<b>141 \$</b>	<b>2 777 \$</b>	<b>29 \$</b>	<b>8 143 \$</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2015		<b>609 024 434</b>	<b>5 175 \$</b>	<b>141 \$</b>	<b>2 100 \$</b>	<b>38 \$</b>	<b>7 454 \$</b>
Bénéfice net		—	—	—	1 121	—	1 121
Autres éléments du résultat global	10	—	—	—	(41)	14	(27)
Dividendes	12	—	—	—	(748)	—	(748)
Charge relative à l'attribution d'options sur actions	13 a)	—	—	1	—	—	1
Actions ordinaires émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	13 b)	<b>710 561</b>	<b>5</b>	<b>(5)</b>	—	—	—
Actions ordinaires rachetées dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités		<b>(9 647 662)</b>	<b>(82)</b>	—	<b>(319)</b>	—	<b>(401)</b>
Passif au titre de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique lié au rachat d'actions ordinaires dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités	22 b)	—	15	—	60	—	75
Reprise du passif d'ouverture		—	(11)	—	(44)	—	(55)
Comptabilisation du passif de clôture		—	—	—	—	—	—
<b>Solde au 30 septembre 2015</b>		<b>600 087 333</b>	<b>5 102 \$</b>	<b>137 \$</b>	<b>2 129 \$</b>	<b>52 \$</b>	<b>7 420 \$</b>

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

## Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie (non audité)

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2015	2014	2015	2014
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>					
Bénéfice net		365 \$	355 \$	1 121 \$	1 113 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des entrées liées aux activités d'exploitation :					
Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles		471	459	1 391	1 366
Charge d'impôt différé	9	31	37	77	88
Charge de rémunération fondée sur des actions, montant net	13 a)	38	20	40	59
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	14 a)	27	21	81	65
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel		(20)	(22)	(68)	(73)
Autres		15	(16)	29	(59)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	25 b)	91	183	8	(69)
<b>Entrées liées aux activités d'exploitation</b>		<b>1 018</b>	<b>1 037</b>	<b>2 679</b>	<b>2 490</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>					
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	25 b)	(616)	(587)	(1 903)	(1 719)
Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre et des dépôts relatifs aux licences de spectre		(12)	—	(2 002)	(1 143)
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions et placements connexes	25 b)	(5)	(6)	(10)	(46)
Avances et apports aux coentreprises immobilières	18 c)	(14)	(14)	(38)	(39)
Sommes reçues des coentreprises immobilières	18 c)	95	1	97	2
Produit des cessions		—	2	5	7
Autres		3	(7)	(1)	(17)
<b>Sorties liées aux activités d'investissement</b>		<b>(549)</b>	<b>(611)</b>	<b>(3 852)</b>	<b>(2 955)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>					
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	25 b)	(253)	(234)	(740)	(680)
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	22 b), 25 b)	(140)	(164)	(402)	(500)
Émission et remboursement d'emprunts à court terme	19	(399)	(5)	1	(300)
Émission de titres de créance à long terme	21, 25 b)	3 043	2 705	6 337	6 614
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme	21, 25 b)	(2 656)	(2 552)	(3 933)	(4 766)
Autres		—	(7)	(9)	(13)
<b>Entrées (sorties) liées aux activités de financement</b>		<b>(405)</b>	<b>(257)</b>	<b>1 254</b>	<b>355</b>
<b>SITUATION DE TRÉSORERIE</b>					
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net		64	169	81	(110)
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début		77	57	60	336
<b>Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin</b>		<b>141 \$</b>	<b>226 \$</b>	<b>141 \$</b>	<b>226 \$</b>
<b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>					
Intérêts versés	25 b)	(115) \$	(98) \$	(329) \$	(283) \$
Intérêts reçus		— \$	— \$	3 \$	1 \$
Impôt sur le résultat payé, montant net		(71) \$	(119) \$	(249) \$	(465) \$

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

**30 SEPTEMBRE 2015**

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications du Canada; elle offre un vaste éventail de services et de produits de télécommunications, qui incluent des services mobiles et filaires de transmission de la voix et de données. Les services de transmission de données comprennent les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée et les services fondés sur l'infonuagique, des solutions en matière de soins de santé et l'impartition des processus d'affaires.

TELUS Corporation a été constituée en société par actions en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. et l'ancienne société située en Alberta, TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM Inc. et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT et BC TELECOM Inc. a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, TELUS Corporation est devenue assujettie à la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la Company Act (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 510 West Georgia Street, Floor 7, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3.

Les expressions « TELUS », « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

Notes annexes	Page	Description
<b>Application générale</b>		
1. États financiers consolidés intermédiaires résumés	7	Explication sommaire du mode de présentation des états financiers consolidés intermédiaires résumés.
2. Faits nouveaux concernant les méthodes comptables	8	Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus qui ont, auront ou qui pourraient avoir une incidence sur nous.
3. Politiques financières liées à la structure du capital	9	Revue sommaire de nos objectifs, de nos politiques et de nos procédures pour gérer notre structure du capital.
4. Instruments financiers	11	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des instruments financiers, y compris les justes valeurs et la gestion des risques connexes.
<b>Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés</b>		
5. Information sectorielle	17	Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel.
6. Autres produits d'exploitation	19	Tableau récapitulatif et revue sommaire des éléments qui composent les autres produits d'exploitation.
7. Charge au titre des avantages du personnel	19	Tableau récapitulatif de la charge au titre des avantages du personnel.
8. Coûts de financement	19	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement.
9. Impôt sur le résultat	20	Tableau récapitulatif de la charge d'impôt sur le résultat et du rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat au taux prévu par la loi et de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée.
10. Autres éléments du résultat global	21	Détails des autres éléments du résultat global et des montants cumulés.
11. Montants par action	22	Tableau récapitulatif et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action et informations connexes à fournir.

Notes annexes	Page	Description
12. Dividendes par action	22	Tableau récapitulatif des dividendes déclarés.
13. Rémunération fondée sur des actions	23	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des attributions d'options sur actions, des unités d'actions restreintes et du régime d'actionnariat des employés.
14. Avantages du personnel futurs	26	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des avantages du personnel futurs.
15. Coûts de restructuration et autres coûts similaires	27	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des coûts de restructuration et autres coûts similaires.
<b>Éléments portant sur la situation financière consolidée</b>		
16. Immobilisations corporelles	28	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations corporelles.
17. Immobilisations incorporelles et goodwill	29	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations incorporelles, incluant le goodwill.
18. Coentreprises immobilières	30	Revue sommaire des coentreprises immobilières et informations à fournir connexes.
19. Emprunts à court terme	33	Revue sommaire des emprunts à court terme et informations à fournir connexes.
20. Provisions	34	Tableau récapitulatif et revue sommaire des éléments qui composent les provisions.
21. Dette à long terme	35	Tableau récapitulatif de la dette à long terme et informations à fournir connexes.
22. Capital social attribuable aux actions ordinaires	38	Revue sommaire du capital social autorisé.
23. Passifs éventuels	39	Revue sommaire des réclamations et des poursuites.
<b>Autres</b>		
24. Transactions entre parties liées	41	Tableaux récapitulatifs, y compris une revue sommaire des transactions avec les principaux dirigeants.
25. Informations financières supplémentaires	43	Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers.

## 1 états financiers consolidés intermédiaires résumés

Les notes annexes figurant dans nos états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent uniquement les événements et les transactions d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans nos états financiers audités annuels. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires sont dits résumés. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus parallèlement à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont exprimés en dollars canadiens et sont préparés selon les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, à l'exception de ce qui est décrit à la *note 2*. Les principes comptables généralement reconnus que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS de l'IASB ») et les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et reflètent tous les ajustements (de nature récurrente habituelle) qui sont, à notre avis, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 ont été autorisés par notre conseil d'administration pour publication le 5 novembre 2015.

## 2 faits nouveaux concernant les méthodes comptables

### **Normes, interprétations et modifications des normes non encore entrées en vigueur et non encore appliquées**

Selon les faits et circonstances actuels, nous ne nous attendons pas à ce que l'application des normes suivantes ait des répercussions significatives, sauf indication contraire, et nous déterminons à l'heure actuelle les dates auxquelles nous comptons appliquer ces normes si ces dates précèdent les dates exigées pour l'application des normes.

- *Les améliorations annuelles apportées aux IFRS pour le cycle 2012-2014* s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- IFRS 9, *Instruments financiers*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette date reflète le report de un an approuvé par l'International Accounting Standards Board le 22 juillet 2015. L'International Accounting Standards Board et le Financial Accounting Standards Board des États-Unis ont collaboré dans le cadre de ce projet conjoint afin de préciser les principes de comptabilisation des produits et d'élaborer la norme commune à l'égard des produits. La nouvelle norme a été publiée en mai 2014 et elle remplace les normes et interprétations existantes, y compris IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Nous évaluons actuellement l'incidence et les dispositions transitoires de la nouvelle norme.

L'incidence de la nouvelle norme et le caractère significatif de l'incidence varieront en fonction de l'industrie et de l'entité. Tout comme de nombreuses autres entreprises de télécommunications, nous prévoyons actuellement que son application nous touchera de façon significative, principalement en ce qui a trait au moment auquel les produits doivent être comptabilisés, au classement des produits, à la comptabilisation à l'actif des coûts liés à la conclusion d'un contrat avec un client et éventuellement à la comptabilisation à l'actif des coûts liés à l'exécution de contrats (tels qu'ils sont définis par la nouvelle norme). Le moment auquel les produits doivent être comptabilisés et le classement des produits selon qu'ils sont tirés des services ou de l'équipement seront touchés, puisque la méthode actuelle du plafond n'a plus d'incidence sur la répartition de la contrepartie dans des arrangements à éléments multiples (des solutions pour nos clients pouvant nécessiter la prestation de plusieurs services et la fourniture de plusieurs produits à des moments différents ou au cours de périodes différentes).

Notre secteur des services mobiles devrait être le plus touché par le moment auquel les produits doivent être comptabilisés et par le classement des produits. Bien que la nouvelle norme n'aura essentiellement aucune incidence sur l'évaluation du total des produits comptabilisés sur la durée de vie d'un contrat, l'interdiction de l'utilisation de la méthode du plafond accélérera la comptabilisation du total des produits liés au contrat, tant en ce qui a trait à la comptabilisation des entrées de trésorerie provenant des clients qu'en ce qui concerne la comptabilisation des produits selon notre pratique courante (au moyen de la méthode du plafond). L'accélération de la comptabilisation des produits par rapport aux entrées de trésorerie connexes donnera également lieu à la comptabilisation d'un actif. Bien que les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeureront les mêmes, au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de nouvelles connexions d'abonnés des services mobiles, en supposant des entrées de trésorerie par appareil comparables pour la durée du contrat, les produits sembleraient être plus élevés que ceux déterminés selon notre pratique courante (au moyen de la méthode du plafond). Les résultats du secteur des services filaires découlant de transactions, qui incluent la fourniture initiale de matériel subventionné, seront touchés de la même manière.

De même, l'évaluation sur la durée d'un contrat du total des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat ne sera pas touchée par la nouvelle norme. Cette dernière fera en sorte que les coûts d'acquisition du contrat et les coûts liés à l'exécution du contrat du secteur des services mobiles et du secteur des services filaires, s'ils sont significatifs, seront comptabilisés à l'actif et subséquemment passés en charges sur la durée du contrat, sur une base rationnelle et systématique, conformément au mode de transfert des biens ou services auxquels l'actif est associé. Bien que les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeureront les mêmes, au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de nouvelles connexions d'abonnés, en supposant des coûts comparables d'acquisition et d'exécution du contrat par appareil, les mesures de la rentabilité absolues sembleraient plus élevées que celles déterminées selon notre pratique courante, qui consiste à comptabiliser en charges ces coûts immédiatement.



Nos activités et les systèmes connexes sont complexes, et la comptabilisation de millions de contrats pluriannuels conclus avec nos clients sera touchée. Fait important, nous devons, relativement aux activités de comptabilisation connexes, recueillir des données historiques concernant des millions de contrats pluriannuels existants qui devraient être touchés par la transition à la nouvelle norme. Nous nous attendons à devoir consacrer, jusqu'au premier semestre de 2017, le temps et les efforts nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des méthodes comptables, des estimations, des jugements et des processus (y compris les exigences supplémentaires liées à nos systèmes informatiques) pour assurer la conformité à la nouvelle norme. En conséquence, il nous est actuellement impossible d'effectuer des estimations quantitatives raisonnables de l'incidence de la nouvelle norme.

### 3 politiques financières liées à la structure du capital

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Aux fins de la gestion du capital, notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé à des facilités de crédit à long terme et tous les actifs ou passifs de couverture liés aux éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés à notre infrastructure de télécommunications. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation, pouvons racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires (le « BAIIA\* excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires »), ainsi que les ratios de distribution.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires sur 12 mois. Historiquement, cette mesure est semblable au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit. La dette nette, le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires et le bénéfice net ajusté sont des mesures qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Le calcul de ces mesures se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette.

Le ratio de distribution est calculé comme les dividendes déclarés par action ordinaire du trimestre, comptabilisés dans les états financiers, multipliés par quatre et divisés par le total du bénéfice par action de base pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisés par le bénéfice par action de base annuel si le montant présenté se rapporte à un exercice). Le ratio de distribution du bénéfice net ajusté varie du fait qu'il exclut la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, les ajustements liés à l'impôt sur le résultat et les incidences continues des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net.

\* Le BAIIA est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

Nos objectifs financiers en 2015, qui sont revus une fois par an et qui sont demeurés inchangés par rapport à 2014, à l'exception d'une révision de notre objectif à long terme lié à notre ratio d'endettement, visent à maintenir les objectifs financiers énoncés dans le tableau suivant. Nous estimons que nos objectifs financiers sont conformes au maintien des notations du crédit de première qualité de BBB+, ou des notations équivalentes, et nous permettent d'avoir un accès raisonnable aux marchés des capitaux.

Aux 30 septembre ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates (en millions de dollars)	Objectif	2015	2014
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dette nette <sup>1</sup>		11 713 \$	9 253 \$
BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires <sup>2</sup>		4 438 \$	4 248 \$
Montant net des charges d'intérêts <sup>3</sup>		454 \$	435 \$
Ratio d'endettement			
Dette nette/BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires	2,00 à 2,50 <sup>4</sup>	2,64	2,18
Ratios de couverture			
Couverture par le bénéfice <sup>5</sup>		5,1	5,4
Couverture des intérêts par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires <sup>6</sup>		9,8	9,8
Autres mesures			
Ratio de distribution du bénéfice net ajusté <sup>7</sup>		71 %	67 %
Ratio de distribution	65 % à 75 % <sup>8</sup>	71 %	67 %

1. La dette nette est calculée comme suit :

Aux 30 septembre	Note	2015	2014
Dette à long terme	21	11 712 \$	9 335 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme		48	44
Actifs dérivés, montant net		(7)	—
Trésorerie et placements temporaires, montant net		(141)	(226)
Emprunts à court terme	19	101	100
<b>Dette nette</b>		<b>11 713 \$</b>	<b>9 253 \$</b>

2. Le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires est calculé comme suit :

	BAlIA (note 5)	Coûts de restructuration et autres coûts similaires (note 15)	BAlIA – à l'exclusion des coûts de restructuration et autres coûts similaires
<b>Ajouter</b>			
Période de neuf mois close le 30 septembre 2015	3 284 \$	127 \$	3 411 \$
Exercice clos le 31 décembre 2014	4 216	75	4 291
<b>Déduire</b>			
Période de neuf mois close le 30 septembre 2014	(3 215)	(49)	(3 264)
Période de 12 mois actuellement close	4 285 \$	153 \$	4 438 \$

3. Le montant net des charges d'intérêts est le montant net des coûts de financement, excluant les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel et les économies liées à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et du remboursement à l'échéance de titres de créance, calculé sur 12 mois (les charges comptabilisées à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des charges d'intérêts).
4. Notre fourchette cible à long terme pour le ratio d'endettement est de 2,00 à 2,50 fois. Au 30 septembre 2015, le ratio sortait de cette fourchette cible à long terme. À court terme, nous pourrions laisser ce ratio sortir de la fourchette cible (pour saisir les occasions de placement à long terme), mais nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio revienne dans la fourchette cible à moyen terme, car nous sommes d'avis que cette fourchette s'aligne sur notre stratégie à long terme. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,00:1,00 (se reporter à la note 21 d). Le calcul du ratio d'endettement est essentiellement semblable au calcul du ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.
5. La couverture par le bénéfice est le bénéfice net avant les charges liées aux coûts d'emprunt et la charge d'impôt sur le résultat divisé par les charges liées aux coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme; intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts; prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme; et réintégration des intérêts capitalisés).
6. La couverture des intérêts par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires est définie comme le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires divisé par le montant net des charges d'intérêts. Cette mesure est essentiellement semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.
7. Le bénéfice net ajusté attribuable aux actions ordinaires est calculé comme suit :

Périodes de 12 mois closes les 30 septembre	2015	2014
Bénéfice net	1 433 \$	1 403 \$
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, déduction faite de l'impôt sur le résultat	—	10
Ajustements liés à l'impôt sur le résultat	6	(14)
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux actions ordinaires</b>	<b>1 439 \$</b>	<b>1 399 \$</b>

8. Notre indication visée est un ratio de distribution de 65 % à 75 % des bénéfices prévisibles, sur une base prospective.

La dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires était de 2,64 fois au 30 septembre 2015, soit une hausse par rapport à 2,18 fois il y a un an. L'augmentation de la dette nette, découlant principalement de l'acquisition de licences de spectre (se reporter à la *note 17*), a été neutralisée en partie seulement par la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Le ratio de couverture par le bénéfice était de 5,1 fois pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2015, soit une diminution comparativement à 5,4 fois il y a un an. La hausse des coûts d'emprunt a donné lieu à une diminution de 0,5 du ratio, et l'augmentation du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une augmentation de 0,2 du ratio. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires s'est établi à 9,8 fois pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2015, soit un résultat inchangé par rapport à l'exercice précédent. Une hausse du montant net des charges d'intérêts a fait diminuer le ratio de 0,4 tandis que la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires a fait augmenter le ratio de 0,4.

## 4 instruments financiers

### a) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute (se reporter à la *note 4 c*), la meilleure représentation de notre exposition maximale au risque de crédit (excluant les incidences de l'impôt sur le résultat) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats auxquels nous nous attendons.

(en millions)	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
Trésorerie et placements temporaires, montant net	141 \$	60 \$
Débiteurs	1 430	1 483
Actifs dérivés	43	31
	<b>1 614 \$</b>	<b>1 574 \$</b>

#### Trésorerie et placements temporaires

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est géré en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte notation de qualité supérieure et d'autres contreparties solvables. Un examen continu est effectué pour évaluer les changements de l'état des contreparties.

#### Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est par sa nature même géré par notre importante clientèle diversifiée, qui comprend essentiellement tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire.

Le tableau suivant présente l'analyse du classement chronologique des créances clients qui n'ont pas fait l'objet d'une provision aux dates des états consolidés de la situation financière. Au 30 septembre 2015, la durée de vie moyenne pondérée des créances clients était de 29 jours (29 jours au 31 décembre 2014) et la durée de vie moyenne pondérée des créances clients en souffrance était de 63 jours (62 jours au 31 décembre 2014). Tous frais de retard sur les soldes impayés non courants des créances clients étaient imputés au taux du marché fondé sur le secteur ou négociés.

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
<b>Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses</b>			
Moins de 30 jours après la date de facturation		783 \$	833 \$
De 30 à 60 jours après la date de facturation		207	214
De 61 à 90 jours après la date de facturation		60	55
Plus de 90 jours après la date de facturation		69	68
		<b>1 119 \$</b>	<b>1 170 \$</b>
Créances clients	25 a)	1 169 \$	1 214 \$
Provision pour créances douteuses		(50)	(44)
		<b>1 119 \$</b>	<b>1 170 \$</b>

Nous maintenons des provisions pour pertes sur créances potentielles liées à des créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les créances clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si les comptes en souffrance devraient faire l'objet d'une provision. Les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la provision pour créances douteuses à l'encontre des créances clients. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la dotation à la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à notre provision pour créances douteuses.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2015	2014	2015	2014
Solde au début	50 \$	43 \$	44 \$	40 \$
Ajouts (dotation à la provision pour créances douteuses)	10	9	39	31
Utilisation nette	(10)	(7)	(33)	(26)
Solde à la fin	50 \$	45 \$	50 \$	45 \$

#### *Actifs dérivés (et passifs dérivés)*

Les contreparties à nos contrats à terme d'actions réglés en trésorerie au titre de la rémunération fondée sur des actions ainsi qu'à nos dérivés liés aux opérations de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une notation de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les notations du crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. Nous n'accordons ni ne recevons de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de notre notation du crédit et de celle de nos contreparties. Nous sommes exposés à des pertes sur créances potentielles qui pourraient résulter de la non-exécution possible de nos contreparties, mais nous considérons ce risque comme minime. Nos passifs dérivés ne comportent aucun élément éventuel lié au risque de crédit.

#### **b) Risque de liquidité**

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, comme il est expliqué plus en détail à la *note 3*, nous gérons notre risque de liquidité des façons suivantes :

- en recourant à un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels;
- en maintenant des facilités bancaires bilatérales (*note 19*) et une facilité de crédit consortial (*note 21 d*);
- en vendant des créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance (*note 19*);
- en maintenant un programme de papier commercial (*note 21 c*);
- en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels;
- en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Nos échéances de titres de créance au cours des années à venir sont telles qu'elles sont présentées à la *note 21 f*). Au 30 septembre 2015, nous aurions pu émettre un montant de 1,25 milliard de dollars (3,0 milliards de dollars au 31 décembre 2014) de titres de créance ou de participation en vertu d'un prospectus préalable de base qui demeurera en vigueur jusqu'en décembre 2016. Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Nous faisons correspondre de façon étroite les échéances contractuelles des passifs financiers dérivés avec celles des risques qu'ils sont censés gérer.

Les échéances prévues de nos passifs financiers non actualisés ne diffèrent pas de façon importante des échéances contractuelles, sauf comme il est indiqué ci-après. Les échéances contractuelles relatives à nos passifs financiers non actualisés, comprenant les intérêts s'y rapportant (le cas échéant), sont présentées dans les tableaux qui suivent.

Au 30 septembre 2015 (en millions)	Non-dérivés				Dérivés					
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme <sup>1</sup>	Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 18) <sup>2</sup>	Dettes à long terme <sup>1</sup> (note 21)	Dettes à long terme composée		Autres	Montants des swaps de devises devant être échangés		Total
					(Reçus)	Payés		(Reçus)	Payés	
2015 (quatrième trimestre)	1 109 \$	— \$	143 \$	1 040 \$	(787) \$	780 \$	— \$	(138) \$	127 \$	2 274 \$
2016	797	101	—	1 060	—	—	—	(211)	197	1 944
2017	17	—	—	1 132	—	—	3	—	—	1 152
2018	8	—	—	663	—	—	—	—	—	671
2019	6	—	—	1 411	—	—	—	—	—	1 417
Par la suite	14	—	—	11 838	—	—	—	—	—	11 852
<b>Total</b>	<b>1 951 \$</b>	<b>101 \$</b>	<b>143 \$</b>	<b>17 144 \$</b>	<b>(787) \$</b>	<b>780 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>(349) \$</b>	<b>324 \$</b>	<b>19 310 \$</b>
				Total (note 21 f)		17 137 \$				

- Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard des emprunts à court terme, du papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculés selon les taux d'intérêt en vigueur au 30 septembre 2015.
- Les prélèvements sur les facilités de crédit aux fins des travaux de construction devraient avoir lieu à mesure que les travaux progresseront, et ce, jusqu'en 2018.
- Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans les swaps de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) », ont été établis selon les taux de change en vigueur au 30 septembre 2015. Les montants contractuels de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » des swaps de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

Au 31 décembre 2014 (en millions)	Non-dérivés				Dérivés			Total
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme <sup>1</sup>	Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 18) <sup>2</sup>	Dettes à long terme <sup>1</sup> (note 21)	(Reçus)	Payés		
2015								
Premier trimestre	1 195 \$	— \$	85 \$	214 \$	(49) \$	47 \$	1 492 \$	
Reste de l'exercice	604	1	—	471	(114)	111	1 073	
2016	6	102	—	1 011	—	—	1 119	
2017	9	—	—	1 083	—	—	1 092	
2018	4	—	—	365	—	—	369	
2019	3	—	—	1 365	—	—	1 368	
Par la suite	7	—	—	9 696	—	—	9 703	
<b>Total</b>	<b>1 828 \$</b>	<b>103 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>14 205 \$</b>	<b>(163) \$</b>	<b>158 \$</b>	<b>16 216 \$</b>	

- Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard des emprunts à court terme, du papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculés selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2014.
- Les prélèvements sur les facilités de crédit aux fins des travaux de construction devraient avoir lieu à mesure que les travaux progresseront, et ce, jusqu'en 2016.

### c) Risque de change

Notre monnaie fonctionnelle est le dollar canadien, mais certains produits et coûts d'exploitation habituels sont libellés en dollars américains et certains achats de stocks et acquisitions d'immobilisations sont effectués à l'échelle internationale. Le dollar américain est la seule devise à laquelle nous sommes exposés de façon significative.

Notre gestion du risque de change consiste à recourir à des contrats de change à terme et des options sur devises pour fixer les taux de change sur les transactions, les engagements et le papier commercial en dollars américains à court terme. La comptabilité de couverture n'est appliquée à ces contrats de change à terme et options sur devises assortis d'une échéance à court terme que dans certaines situations.

**d) Risque de marché**

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2015 et 2014 auraient pu varier si les taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain et le cours de nos actions ordinaires avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs valeurs réelles à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les soldes libellés en dollars américains et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés aux dates de l'état de la situation financière ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition à l'autre risque de prix découlant de la rémunération fondée sur des actions à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Le nombre théorique d'actions ordinaires à la date de l'état de la situation financière concerné, qui inclut celui des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie, a été utilisé aux fins des calculs.

La charge d'impôt sur le résultat, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés pour les périodes de présentation de l'information financière.

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (augmentation [diminution] en millions)	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global		Bénéfice global	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Variations raisonnablement possibles des risques de marché <sup>1</sup>						
Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US						
Appréciation du dollar CA	(24) \$	(17) \$	(7) \$	— \$	(31) \$	(17) \$
Dépréciation du dollar CA	23 \$	15 \$	7 \$	— \$	30 \$	15 \$
Variation de 25 % <sup>2</sup> du cours des actions ordinaires <sup>3</sup>						
Augmentation du cours	(10) \$	(8) \$	13 \$	15 \$	3 \$	7 \$
Diminution du cours	10 \$	7 \$	(13) \$	(15) \$	(3) \$	(8) \$

1. Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global sont calculées sans modification d'autres facteurs; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs, ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle nous réaliserions les variations des taux de change; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel nous exerçons nos activités aurait une incidence sur cette hypothèse.

Il n'a pas été tenu compte de la différence dans le nombre théorique des actions ordinaires liées aux attributions de rémunération fondée sur des actions consenties au cours de la période de présentation de l'information financière qui pourrait s'être produite en raison d'une différence dans le cours des actions ordinaires.

2. Afin de faciliter la comparaison continue des sensibilités, nous avons utilisé une variation constante d'une importance approximative. Reflétant les données portant sur une période de neuf mois et calculée sur une base mensuelle, la volatilité du cours de nos actions ordinaires, au 30 septembre 2015, s'est établie à 10,8 % (13,7 % en 2014).
3. Les répercussions hypothétiques des variations du cours de nos actions ordinaires se limitent aux répercussions auxquelles donneraient lieu nos éléments liés à la rémunération fondée sur des actions qui sont comptabilisés à titre d'instruments de passif et les contrats de swap sur actions réglés en trésorerie connexes.

**e) Juste valeur****Généralités**

La valeur comptable de la trésorerie et des placements temporaires, des débiteurs, des obligations à court terme, des emprunts à court terme, des créditeurs et de certaines provisions (y compris des créditeurs à l'égard de la restructuration) correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements à court terme, le cas échéant, égale leur juste valeur, car ces placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La valeur comptable de nos placements comptabilisés au moyen de la méthode du coût n'excède pas leur juste valeur. La juste valeur de nos placements classés comme étant disponibles à la vente est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs ou d'autres preuves tangibles et claires de juste valeur.

La juste valeur de notre dette à long terme est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer le risque de change est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou en fonction des taux courants qui nous sont offerts pour des instruments financiers de même échéance, ainsi qu'en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables (ces justes valeurs sont en grande partie fondées sur les taux de change à terme du dollar canadien par rapport au dollar américain aux dates de l'état de la situation financière).

La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer notre risque d'augmentations des charges de rémunération découlant de certains modes de rémunération fondée sur des actions est basée sur les estimations de la juste valeur des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie connexes fournies par les contreparties aux transactions (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le cours de nos actions ordinaires aux dates de l'état de la situation financière).

Les instruments financiers que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes suivant la comptabilisation initiale ainsi que le niveau dans lequel ils sont classés au sein de la hiérarchie des justes valeurs sont présentés dans le tableau ci-après.

(en millions)	Évaluations à la juste valeur à la date de clôture au moyen des éléments suivants :							
	Valeur comptable		Cours relevés sur les marchés actifs pour des éléments identiques (Niveau 1)		Autres données importantes pouvant être observées (Niveau 2)		Données importantes ne pouvant être observées (Niveau 3)	
	Au 30 sept. 2015	Au 31 déc. 2014	Au 30 sept. 2015	Au 31 déc. 2014	Au 30 sept. 2015	Au 31 déc. 2014	Au 30 sept. 2015	Au 31 déc. 2014
<b>Actif</b>								
Dérivés liés aux opérations de change	28 \$	4 \$	— \$	— \$	28 \$	4 \$	— \$	— \$
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions	15	27	—	—	15	27	—	—
Portefeuille de placements disponibles à la vente	27	26	2	5	25	21	—	—
	<b>70 \$</b>	<b>57 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>68 \$</b>	<b>52 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Passif</b>								
Dérivés de change	1 \$	— \$	— \$	— \$	1 \$	— \$	— \$	— \$
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions	4	—	—	—	4	—	—	—
	<b>5 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

### Dérivés

Les instruments financiers dérivés que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale sont présentés dans le tableau ci-après.

(en millions)	Au 30 septembre 2015				Au 31 décembre 2014	
	Désignation	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Juste valeur et valeur comptable	Valeur nominale	Juste valeur et valeur comptable
<b>Actifs courants<sup>1</sup></b>						
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>						
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFT <sup>2</sup>	2016	193 \$	15 \$	109 \$	4 \$
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFC <sup>3</sup>	2016	93 \$	6	— \$	—
Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT <sup>2</sup>	2016	23 \$	—	30 \$	—
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 c)	DFC <sup>3</sup>	2015	78 \$	12	91 \$	23
Risque de change lié au papier commercial libellé en dollars américains (note 21 c)	DFC <sup>3</sup>	2015	753 \$	7	— \$	—
				40 \$		27 \$
<b>Autres actifs à long terme<sup>1</sup></b>						
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>						
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 c)	DFC <sup>3</sup>	2016	68 \$	3 \$	64 \$	4 \$
<b>Passifs courants<sup>1</sup></b>						
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>						
Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT <sup>2</sup>	2016	16 \$	1 \$	19 \$	— \$
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 c)	DFC <sup>3</sup>	2015	3 \$	—	— \$	—
Risque de change lié au papier commercial libellé en dollars américains (note 21 c)	DFC <sup>3</sup>	2015	27 \$	—	— \$	—
				1 \$		— \$
<b>Autres passifs à long terme<sup>1</sup></b>						
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>						
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 c)	DFC <sup>3</sup>	2017	69 \$	4 \$	— \$	— \$

1. Les actifs et passifs financiers dérivés ne font pas l'objet d'une compensation.
2. Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction (DFT) au moment de la comptabilisation initiale; la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.
3. Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de couverture (DFC) au moment de la comptabilisation initiale (éléments de couverture de flux de trésorerie); la comptabilité de couverture est appliquée.

### Non-dérivés

Notre dette à long terme qui est évaluée au coût amorti et la juste valeur de celle-ci sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions)	Au 30 septembre 2015		Au 31 décembre 2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (note 21)	11 712 \$	12 315 \$	9 310 \$	10 143 \$

### f) Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les profits et les pertes, excluant les incidences de l'impôt sur le résultat, sur les instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que le poste où ils sont présentés dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global; il n'y avait aucune partie inefficace des instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie pour les périodes présentées.



(en millions)	Montant du profit (de la perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 10)		Poste	Profit (perte) reclassé(e) des autres éléments du résultat global en résultat (partie efficace) (note 10)	
	2015	2014		Montant	
				2015	2014
<b>TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE</b>					
Dérivés utilisés pour gérer ce qui suit :					
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	5 \$	— \$	Achat de biens et services	— \$	— \$
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 c)	(6)	(6)	Charge au titre des avantages du personnel	(1)	(1)
Risque de change lié au papier commercial libellé en dollars américains (note 21 c)	7	—	Coûts de financement	7	—
	6 \$	(6) \$		6 \$	(1) \$
<b>PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOS LES 30 SEPTEMBRE</b>					
Dérivés utilisés pour gérer ce qui suit :					
Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	6 \$	— \$	Achat de biens et services	— \$	2 \$
Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 c)	(1)	4	Charge au titre des avantages du personnel	7	6
Risque de change lié au papier commercial libellé en dollars américains (note 21 c)	7	—	Coûts de financement	7	—
	12 \$	4 \$		14 \$	8 \$

Le tableau suivant présente les profits et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que le poste où ils sont présentés dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Poste	Profit (perte) sur les dérivés comptabilisé(e) en résultat			
		Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2015	2014	2015	2014
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change	Coûts de financement	10 \$	8 \$	19 \$	2 \$

## 5 information sectorielle

### Généralités

Les secteurs opérationnels pour lesquels l'information est régulièrement transmise à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel) sont les services mobiles et les services filaires. Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes et dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance.

Comme nous ne regroupons pas à l'heure actuelle les secteurs opérationnels, nos secteurs à présenter sont aussi les services mobiles et les services filaires. Le secteur des services mobiles comprend les produits tirés des services de réseau (transmission de données et transmission de la voix) et les ventes d'équipement. Le secteur des services filaires comprend les services de transmission de données (qui comprennent les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée, les services fondés sur l'infonuagique, l'impartition des processus d'affaires ainsi que certaines solutions en matière de soins de santé), les services de transmission de la voix et les autres services de télécommunications, sauf les services mobiles. La division sectorielle est établie sur la base de similarités technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des caractéristiques des clients, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

L'information sectorielle suivante est régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel.



*Informations géographiques*

Nous attribuons les produits tirés des clients externes à certains pays en fonction de l'emplacement à partir duquel les biens et les services sont fournis. Nous ne disposons pas de produits d'exploitation significatifs que nous attribuons à des pays autres que le Canada (le pays où nous sommes domiciliés) ni de montants significatifs au titre des immobilisations corporelles et incorporelles ou du goodwill situés à l'extérieur du Canada; l'information concernant ces montants non significatifs n'est pas régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel.

**6 autres produits d'exploitation**

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2015	2014	2015	2014
Aide publique, incluant l'amortissement du compte de report		14 \$	14 \$	38 \$	42 \$
Produit (perte) de placements		(2)	—	(4)	—
Produits d'intérêts	18 c)	—	—	2	1
Profit (perte) à la cession d'actifs et autres		2	14	5	19
		14 \$	28 \$	41 \$	62 \$

**7 charge au titre des avantages du personnel**

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2015	2014	2015	2014
<b>Charge au titre des avantages du personnel – montant brut</b>					
Salaires		653 \$	614 \$	1 873 \$	1 799 \$
Rémunération fondée sur des actions <sup>1</sup>	13	35	29	99	86
Régimes de retraite – à prestations définies	14 a)	27	21	81	65
Régimes de retraite – à cotisations définies	14 b)	24	22	69	64
Coûts de restructuration <sup>1</sup>	15 b)	34	16	68	34
Autres		38	36	115	113
		811	738	2 305	2 161
<b>Coûts internes de la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif</b>					
Immobilisations corporelles		(82)	(73)	(241)	(220)
Immobilisations incorporelles amortissables		(36)	(35)	(113)	(105)
		(118)	(108)	(354)	(325)
		693 \$	630 \$	1 951 \$	1 836 \$

1. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, la rémunération fondée sur des actions, d'un montant de 11 \$, était prise en compte dans les coûts de restructuration (néant en 2014).

**8 coûts de financement**

Périodes closes les 30 septembre (en millions de dollars)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2015	2014	2015	2014
<b>Charges d'intérêts</b>					
Intérêts sur la dette à long terme, montant brut		128 \$	111 \$	368 \$	318 \$
Intérêts capitalisés sur la dette à long terme <sup>1</sup>		(18)	—	(27)	—
Intérêts sur la dette à long terme, montant net		110	111	341	318
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres		2	1	5	5
Désactualisation de provisions	20	3	2	9	6
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme		—	13	—	13
		115	127	355	342
<b>Intérêts des régimes à prestations définies du personnel, montant net</b>	14 a)	7	1	20	2
<b>Opérations de change</b>		(16)	(4)	(21)	(2)
		106	124	354	342
<b>Produits d'intérêts</b>					
Intérêts sur les remboursements d'impôt sur le résultat		—	—	(20)	—
Autres		—	—	(1)	(1)
		—	—	(21)	(1)
		106 \$	124 \$	333 \$	341 \$

1. Les intérêts sur la dette à long terme, à un taux combiné de 3,31 %, ont été comptabilisés au titre des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

## 9 impôt sur le résultat

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2015	2014	2015	2014
<b>Charge (économie) d'impôt exigible</b>				
Pour la période de présentation de l'information financière considérée	118 \$	90 \$	462 \$	307 \$
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(23)	—	(100)	—
	95	90	362	307
<b>Charge (économie) d'impôt différé</b>				
Survenant à la naissance et à la résorption des différences temporaires	12	37	(48)	90
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition prévus par la loi	—	—	48	—
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	19	—	77	(2)
	31	37	77	88
	126 \$	127 \$	439 \$	395 \$

Notre charge d'impôt diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés en raison des éléments suivants :

Trimestres clos les 30 septembre (en millions de dollars)	2015		2014	
Impôts de base combinés aux taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés	130 \$	26,5 %	126 \$	26,1 %
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition futurs	—	—	—	—
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(4)	(0,8)	—	—
Autres	—	—	1	0,2
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global	126 \$	25,7 %	127 \$	26,3 %
<b>Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions de dollars)</b>	<b>2015</b>		<b>2014</b>	
Impôts de base combinés aux taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés	412 \$	26,4 %	395 \$	26,2 %
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition futurs	48	3,1	—	—
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(23)	(1,5)	(2)	(0,1)
Autres	2	0,1	2	0,1
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global	439 \$	28,1 %	395 \$	26,2 %

Les taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés au titre de nos impôts de base combinés résultent des éléments suivants :

Périodes closes les 30 septembre	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2015	2014	2015	2014
Taux fédéral de base	14,4 %	14,8 %	14,4 %	14,7 %
Taux provincial moyen pondéré	10,7	10,8	10,9	10,8
Juridictions autres que canadiennes	1,4	0,5	1,1	0,7
	26,5 %	26,1 %	26,4 %	26,2 %

## 10 autres éléments du résultat global

(en millions)	Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat						Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat	
	Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie au cours de la période considérée (note 4 f)			Écart de change cumulé	Variation de la juste valeur latente des actifs financiers disponibles à la vente	Cumul des autres éléments du résultat global	Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel	Autres éléments du résultat global
	Profits (pertes) survenu(e)s	(Profits) pertes de périodes antérieures transféré(e)s en résultat net	Total					
<b>TRIMESTRES CLOS LES</b>								
<b>30 SEPTEMBRE</b>								
Solde cumulé au 1 <sup>er</sup> juillet 2014			3 \$	9 \$	16 \$	28 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	(6) \$	1 \$	(5)	3	2	—	(19) \$	(19) \$
Impôt sur le résultat	(1) \$	— \$	(1)	—	—	(1)	(5)	(6)
Montant net			(4)	3	2	1	(14) \$	(13) \$
<b>Solde cumulé au 30 septembre 2014</b>								
			(1) \$	12 \$	18 \$	29 \$		
Solde cumulé au 1 <sup>er</sup> juillet 2015			2 \$	23 \$	13 \$	38 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	6 \$	(6) \$	—	12	1	13	(212) \$	(199) \$
Impôt sur le résultat	2 \$	(3) \$	(1)	—	—	(1)	(56)	(57)
Montant net			1	12	1	14	(156) \$	(142) \$
<b>Solde cumulé au 30 septembre 2015</b>								
			3 \$	35 \$	14 \$	52 \$		
<b>PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSÉS LES</b>								
<b>30 SEPTEMBRE</b>								
Solde cumulé au 1 <sup>er</sup> janvier 2014			3 \$	8 \$	20 \$	31 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	4 \$	(8) \$	(4)	4	(3)	(3)	280 \$	277 \$
Impôt sur le résultat	1 \$	(1) \$	—	—	(1)	(1)	73	72
Montant net			(4)	4	(2)	(2)	207 \$	205 \$
<b>Solde cumulé au 30 septembre 2014</b>								
			(1) \$	12 \$	18 \$	29 \$		
Solde cumulé au 1 <sup>er</sup> janvier 2015			4 \$	18 \$	16 \$	38 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	12 \$	(14) \$	(2)	17	(2)	13	(65) \$	(52) \$
Impôt sur le résultat	3 \$	(4) \$	(1)	—	—	(1)	(24)	(25)
Montant net			(1)	17	(2)	14	(41) \$	(27) \$
<b>Solde cumulé au 30 septembre 2015</b>								
			3 \$	35 \$	14 \$	52 \$		

Au 30 septembre 2015, notre estimation du montant net des profits existants découlant de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, qui sont présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global et qui devraient faire l'objet d'un reclassement en résultat net au cours des 12 prochains mois, était de néant, excluant les incidences fiscales.

## 11 montants par action

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé au moyen de la division du bénéfice net par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice net dilué par action ordinaire est calculé pour tenir compte des attributions d'options sur actions et des unités d'actions restreintes.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du bénéfice par action de base et du bénéfice par action dilué. Le bénéfice net est égal au bénéfice net dilué pour toutes les périodes présentées.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2015	2014	2015	2014
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires en circulation	601	613	605	617
Effet des titres dilutifs				
Attributions d'options sur actions	2	2	1	2
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires en circulation	603	615	606	619

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2015 et 2014, aucune attribution d'options sur actions en cours n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire.

## 12 dividendes par action

### a) Dividendes déclarés

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)

Dividendes sur actions ordinaires	2015				2014			
	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total
	En date du	Par action			En date du	Par action		
Dividende du premier trimestre	11 mars 2015	0,40 \$	1 <sup>er</sup> avril 2015	243 \$	11 mars 2014	0,36 \$	1 <sup>er</sup> avril 2014	224 \$
Dividende du deuxième trimestre	10 juin 2015	0,42	2 juillet 2015	253	10 juin 2014	0,38	2 juillet 2014	234
Dividende du troisième trimestre	10 septembre 2015	0,42	1 <sup>er</sup> octobre 2015	252	10 septembre 2014	0,38	1 <sup>er</sup> octobre 2014	233
		1,24 \$		748 \$		1,12 \$		691 \$

Le 4 novembre 2015, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,44 \$ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation; ce dividende est payable le 4 janvier 2016 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 11 décembre 2015. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 11 décembre 2015.

### b) Régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés

Nous avons un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés dans le cadre duquel les détenteurs d'actions ordinaires admissibles peuvent acquérir des actions ordinaires en réinvestissant les dividendes et en effectuant des paiements additionnels facultatifs en espèces au fiduciaire. En vertu de ce régime, nous avons le choix d'offrir de nouvelles actions ordinaires ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier.

Nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Nous avons demandé au fiduciaire d'acquérir sur le marché boursier les actions ordinaires sans offrir d'escompte. En ce qui a trait aux dividendes sur actions ordinaires déclarés au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, un montant de 16 millions de dollars (11 millions de dollars en 2014) et de 43 millions de dollars (32 millions de dollars en 2014), respectivement, a été réinvesti dans des actions ordinaires.

## 13 rémunération fondée sur des actions

### a) Éléments de la rémunération fondée sur des actions

La charge au titre des avantages du personnel figurant dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global ainsi que dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie comprend les montants de la rémunération fondée sur des actions suivants :

Trimestres clos les 30 septembre (en millions)	2015			2014		
	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie
Attributions d'options sur actions	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Unités d'actions restreintes <sup>1</sup>	37	1	38	20	—	20
Régime d'actionariat des employés	9	(9)	—	9	(9)	—
	46 \$	(8) \$	38 \$	29 \$	(9) \$	20 \$

1. La charge découlant des unités d'actions restreintes est présentée déduction faite des incidences du contrat de swap sur actions réglé en trésorerie (se reporter à la note 4 f). Dans la charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la note 7), la charge au titre des unités d'actions restreintes d'un montant de 26 \$ (20 \$ en 2014) est présentée dans la rémunération fondée sur des actions et le solde est inclus dans les coûts de restructuration.

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions)	2015			2014		
	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie
Attributions d'options sur actions	1 \$	— \$	1 \$	2 \$	— \$	2 \$
Unités d'actions restreintes <sup>1</sup>	81	(42)	39	57	—	57
Régime d'actionariat des employés	28	(28)	—	27	(27)	—
	110 \$	(70) \$	40 \$	86 \$	(27) \$	59 \$

1. La charge découlant des unités d'actions restreintes est présentée déduction faite des incidences du contrat de swap sur actions réglé en trésorerie (se reporter à la note 4 f). Dans la charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la note 7), la charge au titre des unités d'actions restreintes d'un montant de 70 \$ (57 \$ en 2014) est présentée dans la rémunération fondée sur des actions et le solde est inclus dans les coûts de restructuration.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes en ce qui a trait aux unités d'actions restreintes sont présentées déduction faite des entrées de trésorerie découlant des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2014) et de 19 millions de dollars (5 millions de dollars en 2014), respectivement. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, l'économie d'impôt sur le résultat découlant de la rémunération fondée sur des actions s'est établie à 12 millions de dollars (8 millions de dollars en 2014) et à 29 millions de dollars (22 millions de dollars en 2014), respectivement.

### b) Attributions d'options sur actions

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution de nos régimes d'options sur actions.

Périodes closes les 30 septembre 2015	Trimestre		Période de neuf mois	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours, au début	3 169 561	22,92 \$	4 667 422	23,53 \$
Exercées <sup>1</sup>	(428 571)	23,94 \$	(1 712 096)	24,82 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(8 940)	25,48 \$	(67 900)	26,26 \$
Expirées	—	— \$	(155 376)	21,90 \$
En cours, à la fin	2 732 050	22,75 \$	2 732 050	22,75 \$

1. La valeur intrinsèque totale des attributions d'options sur actions exercées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015 se chiffrait à 9 millions de dollars (reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 43,61 \$ l'action) et à 31 millions de dollars (reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 42,83 \$ l'action), respectivement. L'écart entre le nombre d'options sur actions exercées et le nombre d'actions ordinaires émises (tel qu'il est reflété dans les états consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres) découle de notre choix de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant présente les échéances et les prix d'exercice de nos options sur actions en cours, dont les droits sont entièrement acquis et qui sont toutes relatives aux actions ordinaires, au 30 septembre 2015.

**Options en cours et pouvant être exercées**

Fourchette de prix des options	Total				
Prix le plus bas	14,91 \$	21,42 \$	28,56 \$	14,91 \$	
Prix le plus haut	18,92 \$	25,64 \$	31,69 \$	31,69 \$	Prix moyen pondéré
Date d'expiration et nombre d'options					
2016	335 984	—	—	335 984	15,30 \$
2017	655 362	35 020	—	690 382	16,62 \$
2018	—	719 426	—	719 426	23,29 \$
2019	—	—	986 258	986 258	29,20 \$
	991 346	754 446	986 258	2 732 050	
Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	1,1	2,4	3,6	2,4	
Prix moyen pondéré	16,00 \$	23,21 \$	29,20 \$	22,75 \$	
Valeur intrinsèque totale <sup>1</sup> (en millions)	26 \$	14 \$	13 \$	53 \$	

1. La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action ordinaire au 30 septembre 2015, qui s'établit à 42,05 \$.

**c) Unités d'actions restreintes**

Nous utilisons des unités d'actions restreintes en guise de fidélisation et de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur nominale égale à une action ordinaire, et donne normalement droit aux dividendes auxquels cette unité donnerait lieu si elle était effectivement une action ordinaire émise et en circulation. Les dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. En raison du mécanisme des dividendes théoriques, la juste valeur à la date d'attribution des unités d'actions restreintes est égale à la juste valeur de marché des actions ordinaires correspondantes à la date d'attribution. Les unités d'actions restreintes deviennent généralement payables lorsque les droits sont acquis. La période d'acquisition habituelle des droits sur les unités d'actions restreintes est de 33 mois (la durée de service requise). La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; la plupart des unités d'actions restreintes en cours comportent des droits d'acquisition en bloc. Le passif connexe est normalement réglé en trésorerie.

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui offrent essentiellement les mêmes caractéristiques que nos unités d'actions restreintes générales, mais qui fournissent un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire de la réalisation d'une condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés (d'une pondération de 25 %) et du rendement total pour l'actionnaire en ce qui a trait aux actions ordinaires par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés de télécommunications analogues (d'une pondération de 75 %). La juste valeur à la date d'attribution du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés est égale à la juste valeur de marché des actions ordinaires correspondantes à la date d'attribution. Par conséquent, le sous-ensemble nominal a été inclus dans la présentation de nos unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service. L'estimation récurrente, qui reflète un dividende variable, de la juste valeur du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos unités d'actions restreintes en cours dont les droits n'étaient pas acquis.

	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
Unités d'actions restreintes dont les droits n'étaient pas acquis		
<b>Unités d'actions restreintes non assujetties à une condition de performance liée au marché</b>		
Unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service	5 861 133	5 455 368
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés	133 909	69 072
	5 995 042	5 524 440
<b>Unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au marché</b>		
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire	401 728	207 215
	6 396 770	5 731 655



Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements de nos unités d'actions restreintes non assujetties à une condition de performance liée au marché.

Périodes closes les 30 septembre 2015	Trimestre			Période de neuf mois		
	Nombre d'unités d'actions restreintes <sup>1</sup>		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes <sup>1</sup>		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis		Droits non acquis	Droits acquis	
En cours, au début						
Droits non acquis	5 963 637	—	38,93 \$	5 524 440	—	35,04 \$
Droits acquis	—	8 775	35,53 \$	—	38 717	34,20 \$
Émises						
Attribution initiale	21 845	—	42,48 \$	1 747 990	—	44,17 \$
Au lieu de dividendes	57 411	81	42,45 \$	170 740	251	42,50 \$
Droits acquis	(24 657)	24 657	38,68 \$	(1 337 567)	1 337 567	29,82 \$
Réglées en espèces	—	(24 881)	38,66 \$	—	(1 367 903)	29,91 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation ou annulées	(23 194)	—	39,14 \$	(110 561)	—	36,97 \$
En cours, à la fin						
Droits non acquis	5 995 042	—	38,94 \$	5 995 042	—	38,94 \$
Droits acquis	—	8 632	35,56 \$	—	8 632	35,56 \$

1. Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes, nous avons conclu des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie, qui fixent notre coût; ces renseignements ainsi que le calendrier de nos unités d'actions restreintes en cours au 30 septembre 2015 dont les droits n'étaient pas acquis sont présentés dans le tableau suivant.

Acquisition des droits au cours des exercices se clôturant les 31 décembre	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût fixe par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Nombre total d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis <sup>1</sup>
2015	2 174 000	38,18 \$	288 588	2 462 588
2016	1 727 000	41,07 \$	239 327	1 966 327
2017	1 473 000	45,76 \$	93 127	1 566 127
	5 374 000		621 042	5 995 042

1. Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

#### d) Régime d'actionariat des employés

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2015	2014	2015	2014
Cotisations du personnel	22 \$	21 \$	79 \$	74 \$
Cotisations de l'employeur	9	9	28	27
	31 \$	30 \$	107 \$	101 \$

## 14 avantages du personnel futurs

### a) Régimes à prestations définies – charge

Notre charge (économie) au titre des régimes de retraite à prestations définies s'établit comme suit :

Trimestres clos les 30 septembre  
(en millions)

Comptabilisée dans les éléments suivants :	2015				2014			
	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total
<b>Coût des services rendus au cours de l'exercice</b>	<b>26 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>26 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>20 \$</b>
<b>Intérêts nets; rendement de l'actif des régimes</b>								
Charges d'intérêts découlant des obligations au titre des prestations constituées	—	87	—	87	—	93	—	93
Rendement de l'actif des régimes, y compris les produits d'intérêts <sup>1</sup>	—	(80)	218	138	—	(92)	17	(75)
	—	7	218	225	—	1	17	18
<b>Frais administratifs</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>
<b>Variation attribuable à l'incidence visant à limiter le montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(6)</b>	<b>(6)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
	<b>27 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>212 \$</b>	<b>246 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>41 \$</b>

1. Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des intérêts des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations constituées.

Périodes de neuf mois closes les  
30 septembre (en millions)

Comptabilisée dans les éléments suivants :	2015				2014			
	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total
<b>Coût des services rendus au cours de l'exercice</b>	<b>76 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>76 \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>60 \$</b>
<b>Coûts des services passés</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>
<b>Intérêts nets; rendement de l'actif des régimes</b>								
Charges d'intérêts découlant des obligations au titre des prestations constituées	—	262	—	262	—	279	—	279
Rendement de l'actif des régimes, y compris les produits d'intérêts <sup>1</sup>	—	(243)	65	(178)	—	(277)	(360)	(637)
Incidence sur les intérêts du plafond relatif à l'actif des régimes	—	1	—	1	—	—	—	—
	—	20	65	85	—	2	(360)	(358)
<b>Frais administratifs</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>
<b>Variation attribuable à l'incidence visant à limiter le montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>80</b>	<b>80</b>
	<b>81 \$</b>	<b>20 \$</b>	<b>65 \$</b>	<b>166 \$</b>	<b>65 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>(280) \$</b>	<b>(213) \$</b>

1. Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des intérêts des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations constituées.

**b) Régimes à cotisations définies – charge**

Le total des coûts des régimes de retraite à cotisations définies que nous comptabilisons se présente comme suit :

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2015	2014	2015	2014
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	8 \$	7 \$	22 \$	21 \$
Autres régimes de retraite à cotisations définies	16	15	47	43
	<b>24 \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>69 \$</b>	<b>64 \$</b>

**15 coûts de restructuration et autres coûts similaires****a) Coûts de restructuration et autres coûts similaires**

Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents, comme il est expliqué plus en détail à la *note 15 b)*. Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation. Les autres coûts similaires comprennent également les coûts externes supplémentaires engagés relativement aux acquisitions ou cessions d'entreprises.

Le tableau ci-dessous illustre les coûts de restructuration et autres coûts similaires qui sont présentés dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et de résultat global.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2015	2014	2015	2014
Achat de biens et services	17 \$	14 \$	59 \$	15 \$
Charge au titre des avantages du personnel	34	16	68	34
	<b>51 \$</b>	<b>30 \$</b>	<b>127 \$</b>	<b>49 \$</b>

**b) Provisions au titre de la restructuration**

Les provisions liées au personnel et les autres provisions, telles qu'elles sont présentées à la *note 20*, comprennent les montants concernant les activités de restructuration. En 2015, les activités de restructuration comprenaient les initiatives d'efficacité opérationnelle suivantes : l'intégration des activités; l'impartition des processus d'affaires; les activités internes de délocalisation et de réorganisation; et le regroupement de biens immobiliers. Ces initiatives visaient à accroître notre productivité opérationnelle à long terme et notre compétitivité.

Trimestres clos les 30 septembre (en millions)	2015			2014		
	Provisions liées au personnel <sup>1</sup>	Autres <sup>1</sup>	Total <sup>1</sup>	Provisions liées au personnel <sup>1</sup>	Autres <sup>1</sup>	Total <sup>1</sup>
<b>Coûts de restructuration</b>						
Ajouts	38 \$	18 \$	56 \$	16 \$	14 \$	30 \$
Reprise	(4)	(1)	(5)	—	—	—
Charge	34	17	51	16	14	30
Utilisation	(17)	(17)	(34)	(9)	(12)	(21)
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	17	—	17	7	2	9
<b>Montants à payer et provisions au titre de la restructuration</b>						
Solde au début	40	64	104	23	26	49
Solde à la fin	<b>57 \$</b>	<b>64 \$</b>	<b>121 \$</b>	<b>30 \$</b>	<b>28 \$</b>	<b>58 \$</b>

1. Les transactions et les soldes dans cette colonne, à l'exception des montants de la rémunération fondée sur des actions, sont inclus dans les transactions et les soldes dans la colonne portant le même sous-titre à la *note 20*.

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions)	2015			2014		
	Provisions liées au personnel <sup>1</sup>	Autres <sup>1</sup>	Total <sup>1</sup>	Provisions liées au personnel <sup>1</sup>	Autres <sup>1</sup>	Total <sup>1</sup>
<b>Coûts de restructuration</b>						
Ajouts	72 \$	60 \$	132 \$	34 \$	16 \$	50 \$
Reprise	(4)	(1)	(5)	—	(1)	(1)
Charge	68	59	127	34	15	49
Utilisation	(52)	(23)	(75)	(39)	(20)	(59)
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	16	36	52	(5)	(5)	(10)
<b>Montants à payer et provisions au titre de la restructuration</b>						
Solde au début	41	28	69	35	33	68
Solde à la fin	57 \$	64 \$	121 \$	30 \$	28 \$	58 \$

1. Les transactions et les soldes dans cette colonne, à l'exception des montants de la rémunération fondée sur des actions, sont inclus dans les transactions et les soldes dans la colonne portant le même sous-titre à la note 20.

## 16 immobilisations corporelles

(en millions)	Actifs liés au réseau	Bâtiments et améliorations locatives	Autres	Terrains	Actifs en construction	Total
<b>Au coût</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	26 415 \$	2 801 \$	1 163 \$	55 \$	504 \$	30 938 \$
Ajouts	500	18	48	—	978	1 544
Cessions, mises hors service et autres	(880)	(52)	(182)	—	—	(1 114)
Actifs en construction mis en service	791	57	22	—	(870)	—
<b>Au 30 septembre 2015</b>	<b>26 826 \$</b>	<b>2 824 \$</b>	<b>1 051 \$</b>	<b>55 \$</b>	<b>612 \$</b>	<b>31 368 \$</b>
<b>Amortissement cumulé</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	19 202 \$	1 808 \$	805 \$	— \$	— \$	21 815 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	917	70	82	—	—	1 069
Cessions, mises hors service et autres	(880)	(51)	(177)	—	—	(1 108)
<b>Au 30 septembre 2015</b>	<b>19 239 \$</b>	<b>1 827 \$</b>	<b>710 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>21 776 \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>						
Au 31 décembre 2014	7 213 \$	993 \$	358 \$	55 \$	504 \$	9 123 \$
<b>Au 30 septembre 2015</b>	<b>7 587 \$</b>	<b>997 \$</b>	<b>341 \$</b>	<b>55 \$</b>	<b>612 \$</b>	<b>9 592 \$</b>

La valeur comptable brute des immobilisations corporelles entièrement amorties qui étaient toujours utilisées au 30 septembre 2015 s'établissait à 2,9 milliards de dollars (2,9 milliards de dollars au 31 décembre 2014).

Au 30 septembre 2015, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à 391 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2017 (au 31 décembre 2014, 321 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2015).

## 17 immobilisations incorporelles et goodwill

(en millions)	Immobilisations incorporelles amortissables						Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Total des immobilisations incorporelles	Goodwill <sup>1</sup>	Total des immobilisations incorporelles et du goodwill
	Contrats avec les clients, relations clients connexes et droits		Logiciels	Servitudes et autres	Actifs en construction	Total				
	Abonnés	dans un bail								
<b>Au coût</b>										
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	245 \$	228 \$	3 406 \$	83 \$	222 \$	4 184 \$	6 390 \$	10 574 \$	4 121 \$	14 695 \$
Ajouts	—	—	8	3	367	378	1 990	2 368	—	2 368
Ajouts découlant d'acquisitions d'entreprises	—	—	2	—	—	2	—	2	4	6
Cessions, mises hors service et autres (y compris les intérêts capitalisés)	—	—	(110)	4	—	(106)	24	(82)	—	(82)
Actifs en construction mis en service	—	—	362	—	(362)	—	—	—	—	—
<b>Au 30 septembre 2015</b>	<b>245 \$</b>	<b>228 \$</b>	<b>3 668 \$</b>	<b>90 \$</b>	<b>227 \$</b>	<b>4 458 \$</b>	<b>8 404 \$</b>	<b>12 862 \$</b>	<b>4 125 \$</b>	<b>16 987 \$</b>
<b>Amortissement cumulé</b>										
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	98 \$	139 \$	2 490 \$	50 \$	— \$	2 777 \$	— \$	2 777 \$	364 \$	3 141 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	22	285	5	—	322	—	322	—	322
Cessions, mises hors service et autres	—	—	(110)	—	—	(110)	—	(110)	—	(110)
<b>Au 30 septembre 2015</b>	<b>108 \$</b>	<b>161 \$</b>	<b>2 665 \$</b>	<b>55 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>2 989 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>2 989 \$</b>	<b>364 \$</b>	<b>3 353 \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>										
Au 31 décembre 2014	147 \$	89 \$	916 \$	33 \$	222 \$	1 407 \$	6 390 \$	7 797 \$	3 757 \$	11 554 \$
<b>Au 30 septembre 2015</b>	<b>137 \$</b>	<b>67 \$</b>	<b>1 003 \$</b>	<b>35 \$</b>	<b>227 \$</b>	<b>1 469 \$</b>	<b>8 404 \$</b>	<b>9 873 \$</b>	<b>3 761 \$</b>	<b>13 634 \$</b>

1. L'amortissement cumulé du goodwill correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002; il n'y a aucune perte de valeur cumulée dans l'amortissement cumulé du goodwill.

La valeur comptable brute des immobilisations incorporelles amortissables entièrement amorties qui étaient toujours utilisées au 30 septembre 2015 s'établissait à 729 millions de dollars (706 millions de dollars au 31 décembre 2014). Au 30 septembre 2015, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles totalisaient 71 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2018 (au 31 décembre 2014, 89 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2018).

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2015, Industrie Canada a tenu des enchères de spectre concernant le spectre des SSFE-3, au terme desquelles 15 licences de spectre nous ont été octroyées pour un prix d'achat total de 1,5 milliard de dollars. Conformément aux modalités des enchères, une tranche de 20 % (302 millions de dollars) a été versée à Industrie Canada le 20 mars 2015, et la tranche résiduelle (1 209 millions de dollars) a été versée le 21 avril 2015.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2015, Industrie Canada a tenu des enchères concernant le spectre dans la bande de fréquence de 2 500 MHz, au terme desquelles 122 licences de spectre nous ont été octroyées pour un prix d'achat total de 479 millions de dollars. Conformément aux modalités des enchères, une tranche de 20 % (96 millions de dollars) a été versée à Industrie Canada le 27 mai 2015, et la tranche résiduelle (383 millions de dollars) a été versée le 24 juin 2015.

## 18 coentreprises immobilières

### a) Généralités

En 2011, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec une partie sans lien de dépendance, aux fins du projet Jardin TELUS, un projet de réaménagement se composant d'un immeuble d'habitation en copropriété et d'un immeuble commercial et de commerces de détail situés à Vancouver, en Colombie-Britannique. TELUS est un des locataires de Jardin TELUS qui est désormais notre nouveau siège social mondial. La nouvelle tour de bureaux a été construite conformément à la norme LEED (d'après l'anglais *Leadership in Energy and Environmental Design*) Platine de 2009, et la nouvelle tour d'habitation en copropriété avoisinante, dont la construction devrait prendre fin en 2016, est construite conformément à la norme LEED Or.

En 2013, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec deux parties sans lien de dépendance (dont l'une est notre partenaire de Jardin TELUS), aux fins d'un projet visant le réaménagement d'un complexe qui se composera d'un immeuble d'habitation, d'un immeuble commercial et de commerces de détail, appelé TELUS Sky, à Calgary, en Alberta. La nouvelle tour, dont la construction devrait prendre fin en 2018, sera construite conformément à la norme LEED Platine.

### b) Information financière résumée des coentreprises immobilières

(en millions)	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et placements temporaires, montant net	26 \$	11 \$
Dépôts entiers pour des incitations à la prise à bail	20	—
Dépôts relatifs à des contrats de vente détenus par un fiduciaire sans lien de dépendance	6	30
Autres	21	7
Biens en voie de développement – Habitations en copropriété (soumises à des contrats de vente)	163	—
	<b>236</b>	<b>48</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Biens en voie de développement		
Habitations en copropriété (soumises à des contrats de vente)	—	106
Immeuble de placement	62	228
Immeuble de placement	233	—
	<b>295</b>	<b>334</b>
	<b>531 \$</b>	<b>382 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Créditeurs et charges à payer	49 \$	7 \$
Dépôts relatifs à des contrats de vente		
À payer	55	—
Détenus par un fiduciaire sans lien de dépendance	6	—
Tranche à court terme d'obligations de premier rang garanties portant intérêt à 3,4 % et arrivant à échéance en juillet 2025	4	—
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	78	—
Retenues de garantie au titre de la construction	9	—
Autre passif financier <sup>1</sup>	18	—
	<b>219</b>	<b>7</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Dépôts relatifs à des contrats de vente		
À payer	—	36
Détenus par un fiduciaire sans lien de dépendance	—	30
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	1	204
Retenues de garantie au titre de la construction	—	10
Obligations de premier rang garanties portant intérêt à 3,4 % et arrivant à échéance en juillet 2025	219	—
Autre passif financier <sup>1</sup>	—	18
	<b>220</b>	<b>298</b>
<b>Passifs</b>	<b>439</b>	<b>305</b>
<b>Capitaux propres</b>		
TELUS <sup>2</sup>	36	32
Autres associés	56	45
	<b>92</b>	<b>77</b>
	<b>531 \$</b>	<b>382 \$</b>

1. L'autre passif financier doit nous être versé. Ce montant ne porte pas intérêt, est garanti par une hypothèque de 18 \$ sur la tour d'habitation en copropriété, est payable en trésorerie et deviendra exigible postérieurement au remboursement de la facilité de crédit aux fins des travaux de construction de la tour d'habitation en copropriété.
2. Les montants comptabilisés par les coentreprises immobilières au titre des capitaux propres diffèrent de ceux que nous avons comptabilisés en raison du montant des profits différés sur nos biens immobiliers investis.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2015	2014	2015	2014
Produits tirés de l'immeuble de placement	6 \$	— \$	10 \$	— \$
Dotation aux amortissements	3 \$	— \$	5 \$	— \$
Charges d'intérêts <sup>1</sup>	3 \$	— \$	5 \$	— \$
Bénéfice net (perte nette) et bénéfice global (perte globale)	(2) \$	— \$	(4) \$	— \$

1. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, les coentreprises immobilières ont comptabilisé à l'actif des coûts de financement de 2 \$ (1 \$ en 2014) et de 4 \$ (3 \$ en 2014), respectivement.

### c) Nos transactions avec les coentreprises immobilières

Trimestres clos les 30 septembre (en millions)	2015			2014		
	Prêts et créances <sup>1</sup>	Capitaux propres <sup>2</sup>	Total	Prêts et créances <sup>1</sup>	Capitaux propres <sup>2</sup>	Total
<b>Liés aux comptes de résultat et de résultat global des coentreprises immobilières</b>						
Bénéfice global (perte globale) qui nous est attribuable	— \$	(1) \$	(1) \$	— \$	— \$	— \$
<b>Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières</b>						
<i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i>						
Nos biens immobiliers investis	—	—	—	—	7	7
Report du profit sur notre participation résiduelle dans nos biens immobiliers investis	—	—	—	—	(2)	(2)
Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction et autres (note 6)	—	—	—	2	(1)	1
<i>Flux de trésorerie de la période présentée</i>						
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction						
Sommes avancées	12	—	12	13	—	13
Montants remboursés	(95)	—	(95)	—	—	—
Coûts de financement qui nous ont été payés	—	—	—	(1)	—	(1)
Fonds que nous avons avancés ou investis, excluant les facilités de crédit aux fins des travaux de construction	—	2	2	—	1	1
Augmentation (diminution) nette	(83)	1	(82)	14	5	19
<b>Comptes avec les coentreprises immobilières</b>						
Solde au début	140	24	164	92	13	105
Solde à la fin	57 \$	25 \$	82 \$	106 \$	18 \$	124 \$

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions)	2015			2014		
	Prêts et créances <sup>1</sup>	Capitaux propres <sup>2</sup>	Total	Prêts et créances <sup>1</sup>	Capitaux propres <sup>2</sup>	Total
<b>Liés aux comptes de résultat et de résultat global des coentreprises immobilières</b>						
Bénéfice global (perte globale) qui nous est attribuable	— \$	(2) \$	(2) \$	— \$	— \$	— \$
<b>Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières</b>						
<i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i>						
Nos biens immobiliers investis	—	—	—	—	7	7
Report du profit sur notre participation résiduelle dans nos biens immobiliers investis	—	—	—	—	(2)	(2)
Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction et autres (note 6)	2	—	2	3	(1)	2
<i>Flux de trésorerie de la période présentée</i>						
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction						
Sommes avancées	32	—	32	36	—	36
Montants remboursés	(95)	—	(95)	—	—	—
Coûts de financement qui nous ont été payés	(2)	—	(2)	(2)	—	(2)
Fonds que nous avons avancés ou investis, excluant les facilités de crédit aux fins des travaux de construction	—	6	6	—	3	3
Augmentation (diminution) nette	(63)	4	(59)	37	7	44
<b>Comptes avec les coentreprises immobilières</b>						
Solde au début	120	21	141	69	11	80
Solde à la fin	57 \$	25 \$	82 \$	106 \$	18 \$	124 \$

- Les prêts et créances sont inclus dans nos états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière à titre d'avances aux coentreprises immobilières et se composent des avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (se reporter à la note 18 d), ainsi que d'un prêt hypothécaire de 18 \$ sur la tour d'habitation en copropriété.
- Nous comptabilisons notre participation dans les coentreprises immobilières au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, la coentreprise immobilière Jardin TELUS a comptabilisé un montant de 2 millions de dollars (néant en 2014) et de 3 millions de dollars (néant en 2014), respectivement, au titre des produits tirés de la location de la tour de bureaux du projet Jardin TELUS. La moitié de ce montant est payable à notre participation économique dans la coentreprise immobilière et l'autre moitié est payable à la participation économique de notre partenaire dans la coentreprise immobilière.

#### d) Engagements et passifs éventuels

##### *Engagements au titre des travaux de construction*

La coentreprise immobilière Jardin TELUS prévoit engager des dépenses totalisant environ 470 millions de dollars aux fins de la construction d'une tour de bureaux et d'une tour d'habitation en copropriété. Au 30 septembre 2015, les engagements contractuels de la coentreprise immobilière jusqu'en 2016 au titre des travaux de construction s'élevaient à environ 65 millions de dollars (au 31 décembre 2014, 100 millions de dollars jusqu'en 2016).

La coentreprise immobilière TELUS Sky prévoit engager des dépenses totalisant environ 400 millions de dollars aux fins de la construction d'une tour à usage mixte. Au 30 septembre 2015, les engagements contractuels de la coentreprise immobilière jusqu'en 2018 au titre des travaux de construction s'élevaient à environ 130 millions de dollars (au 31 décembre 2014, 4 millions de dollars jusqu'en 2018).

##### *Contrat de location simple*

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2015, nous avons conclu un contrat de location simple d'une durée de 20 ans relativement à la location des locaux pour bureaux de la coentreprise immobilière TELUS Sky aux taux du marché. Le total des paiements estimatifs minimaux futurs aux termes de ce contrat devrait s'élever à environ 138 millions de dollars, dont une tranche de 46 millions de dollars est attribuée à notre participation économique dans la coentreprise immobilière.



*Facilités de crédit aux fins des travaux de construction*

La coentreprise immobilière Jardin TELUS a des conventions de crédit avec deux institutions financières canadiennes (en leur qualité de coprêteur à 50 %) et avec TELUS Corporation (en sa qualité de coprêteur à 50 %) qui prévoient un financement de 136 millions de dollars (374 millions de dollars au 31 décembre 2014) aux fins des travaux de construction liés à ce projet. La coentreprise immobilière TELUS Sky a des ententes de crédit avec trois institutions financières canadiennes (en leur qualité de coprêteur à 66⅔ %) et avec TELUS Corporation (en sa qualité de coprêteur à 33⅓ %) qui prévoient un financement de 342 millions de dollars aux fins des travaux de construction liés à ce projet.

Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction comportent les déclarations de financement liées aux travaux de construction de biens immobiliers, les garanties et les clauses restrictives habituelles et sont garanties par des débentures à vue constituant des charges hypothécaires de premier rang fixes et flottantes grevant les biens immobiliers sous-jacents. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction sont disponibles sous forme d'acceptations bancaires ou de prêts à taux préférentiel, et portent intérêt à des taux analogues aux taux dont sont assorties des facilités de financement aux fins de construction similaires.

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
<b>Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction – TELUS Corporation</b>			
Non utilisées	4 b)	143 \$	85 \$
Avances		39	102
		<b>182</b>	<b>187</b>
<b>Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction – Autres</b>			
		<b>296</b>	<b>187</b>
		<b>478 \$</b>	<b>374 \$</b>

*Autres – TELUS Sky*

Nous avons garanti le paiement de 33⅓ % des frais de crédit de la facilité de crédit aux fins des travaux de construction, des dépassements des coûts et des coûts liés à l'achèvement des travaux de la coentreprise immobilière TELUS Sky. Nous avons également fourni une indemnité en matière d'environnement au profit des bailleurs de fonds des travaux de construction. Si nous effectuons des versements à l'égard de cette garantie ou indemnité parce que l'un ou l'autre des copropriétaires sans lien de dépendance qui n'ont pas payé sa quote-part des coûts liés au projet, nous bénéficierons de recours, y compris sur la participation de ce copropriétaire sans lien de dépendance dans la coentreprise immobilière.

Au 30 septembre 2015, nous n'avions comptabilisé aucun passif en ce qui a trait à nos obligations et garanties liées à la coentreprise immobilière.

## 19 emprunts à court terme

Le 26 juillet 2002, une de nos filiales, TELUS Communications Inc. (se reporter à la *note 24 a*), a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est en mesure de vendre une participation dans certaines créances clients, sous réserve d'un montant maximal de 500 millions de dollars (500 millions de dollars au 31 décembre 2014). Cette convention de titrisation à rechargement a été renouvelée en 2014. Elle arrive à échéance le 31 décembre 2016 et exige qu'un produit en trésorerie minimal de 100 millions de dollars soit tiré de la vente mensuelle de participations dans certaines créances clients. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la notation BB (BB au 31 décembre 2014) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée.

Lorsque nous cédonos nos créances clients, nous conservons des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Au 30 septembre 2015, nous avons vendu à la fiducie (mais continuons de comptabiliser) des créances clients d'un montant de 115 millions de dollars (113 millions de dollars au 31 décembre 2014). Les emprunts à court terme de 100 millions de dollars (100 millions de dollars au 31 décembre 2014) se composent de montants qui nous ont été prêtés par la fiducie de titrisation sans lien de dépendance à la suite de la cession de créances clients.

Les montants prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales constituaient le reste des emprunts à court terme (le cas échéant).

## 20 provisions

(en millions)	Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	Provisions liées au personnel	Autres	Total
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2015	324 \$	40 \$	148 \$	512 \$
Ajouts <sup>1</sup>	—	27	22	49
Utilisation	(2)	(17)	(23)	(42)
Reprise	—	(4)	(1)	(5)
Effet des intérêts	3	—	—	3
<b>Au 30 septembre 2015</b>	<b>325 \$</b>	<b>46 \$</b>	<b>146 \$</b>	<b>517 \$</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	320 \$	41 \$	107 \$	468 \$
Ajouts <sup>1</sup>	—	61	75	136
Utilisation	(3)	(52)	(35)	(90)
Reprise	—	(4)	(2)	(6)
Effet des intérêts	8	—	1	9
<b>Au 30 septembre 2015</b>	<b>325 \$</b>	<b>46 \$</b>	<b>146 \$</b>	<b>517 \$</b>
Courantes	18 \$	46 \$	69 \$	133 \$
Non courantes	307	—	77	384
<b>Au 30 septembre 2015</b>	<b>325 \$</b>	<b>46 \$</b>	<b>146 \$</b>	<b>517 \$</b>

1. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, les ajouts au titre des provisions liées au personnel sont présentés déduction faite de la rémunération fondée sur des actions d'un montant de 11 \$.

*Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations*

Nous établissons des provisions pour les passifs liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers auront lieu aux alentours des dates où ces actifs non courants sont mis hors service.

*Provisions liées au personnel*

Les provisions liées au personnel ont principalement trait aux activités de restructuration (comme il est expliqué à la note 15). Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers est essentiellement de nature à court terme.

*Autres*

La provision pour autres éléments comprend les provisions au titre des litiges, des activités de restructuration liées à des personnes qui ne sont pas des employés (comme il est expliqué plus en détail à la note 15), des options de vente position vendeur, des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires liés à des acquisitions d'entreprises. À l'exception de ce qui est décrit dans le texte qui suit, nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers surviendront sur une période indéterminée s'échelonnant sur plusieurs années.

Comme il est expliqué plus en détail à la note 23, nous faisons l'objet d'un certain nombre de réclamations juridiques et nous sommes au courant de certaines autres réclamations juridiques éventuelles à notre égard. En ce qui concerne les réclamations juridiques, nous établissons des provisions, lorsque celles-ci sont justifiées, après avoir tenu compte des évaluations juridiques, de l'information dont nous disposons actuellement et de la possibilité de bénéficier de recours. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie liées aux réclamations juridiques ne peut être raisonnablement déterminé.

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour une contrepartie éventuelle, des options de vente position vendeur relativement à des participations ne donnant pas le contrôle, des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis. Les sorties de trésorerie au titre des options de vente position vendeur ne devraient pas avoir lieu avant leur exercice initial en décembre 2015. Des sorties de trésorerie à l'égard des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis doivent se produire jusqu'au milieu de 2018.

## 21 dette à long terme

### a) Éléments de la dette à long terme

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
Billets de TELUS Corporation	b)	10 182 \$	8 437 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	c)	787	130
Déventures de TELUS Communications Inc.	e)	743	743
<b>Dette à long terme</b>		<b>11 712 \$</b>	<b>9 310 \$</b>
Tranche à court terme		1 512 \$	255 \$
Tranche à long terme		10 200	9 055
<b>Dette à long terme</b>		<b>11 712 \$</b>	<b>9 310 \$</b>

### b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont nos obligations de premier rang non garanties et non subordonnées qui ont égalité de rang de paiement avec toutes nos obligations non garanties et non subordonnées existantes ou futures et ont priorité de paiement sur toute notre dette subordonnée existante ou future, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future de nos filiales, ou garanties par ces dernières.

Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de certaines de nos filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des transactions de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Série <sup>1</sup>	Émis	Échéance	Prix d'émission	Montant nominal en capital		Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation		Date d'échéance
				Émis initialement	En circulation à la date de l'état financier	Points de base		
Billets à 4,95 % de série CD	Mars 2007	Mars 2017	999,53 \$	700 M\$	700 M\$	24 <sup>2</sup>	s.o.	
Billets à 5,05 % de série CG <sup>3</sup>	Décembre 2009	Décembre 2019	994,19 \$	1,0 G\$	1,0 G\$	45,5 <sup>2</sup>	s.o.	
Billets à 5,05 % de série CH <sup>3</sup>	Juillet 2010	Juillet 2020	997,44 \$	1,0 G\$	1,0 G\$	47 <sup>2</sup>	s.o.	
Billets à 3,65 % de série CI <sup>3</sup>	Mai 2011	Mai 2016	996,29 \$	600 M\$	600 M\$	29,5 <sup>2</sup>	s.o.	
Billets à 3,35 % de série CJ <sup>3</sup>	Décembre 2012	Mars 2023	998,83 \$	500 M\$	500 M\$	40 <sup>4</sup>	15 déc. 2022	
Billets à 3,35 % de série CK <sup>3</sup>	Avril 2013	Avril 2024	994,35 \$	1,1 G\$	1,1 G\$	36 <sup>4</sup>	2 janv. 2024	
Billets à 4,40 % de série CL <sup>3</sup>	Avril 2013	Avril 2043	997,68 \$	600 M\$	600 M\$	47 <sup>4</sup>	1 <sup>er</sup> oct. 2042	
Billets à 3,60 % de série CM <sup>3</sup>	Novembre 2013	Janvier 2021	997,15 \$	400 M\$	400 M\$	35 <sup>2</sup>	s.o.	
Billets à 5,15 % de série CN <sup>3</sup>	Novembre 2013	Novembre 2043	995,00 \$	400 M\$	400 M\$	50 <sup>4</sup>	26 mai 2043	
Billets à 3,20 % de série CO <sup>3</sup>	Avril 2014	Avril 2021	997,39 \$	500 M\$	500 M\$	30 <sup>4</sup>	5 mars 2021	
Billets à 4,85 % de série CP <sup>3</sup>	Avril 2014	Avril 2044	998,74 \$	500 M\$	500 M\$	46 <sup>4</sup>	5 oct. 2043	
Billets à 3,75 % de série CQ <sup>3</sup>	Septembre 2014	Janvier 2025	997,75 \$	800 M\$	800 M\$	38,5 <sup>4</sup>	17 oct. 2024	
Billets à 4,75 % de série CR <sup>3</sup>	Septembre 2014	Janvier 2045	992,91 \$	400 M\$	400 M\$	51,5 <sup>4</sup>	17 juill. 2044	
Billets à 1,50 % de série CS <sup>3</sup>	Mars 2015	Mars 2018	999,62 \$	250 M\$	250 M\$	s.o. <sup>5</sup>	s.o.	
Billets à 2,35 % de série CT <sup>3</sup>	Mars 2015	Mars 2022	997,31 \$	1,0 G\$	1,0 G\$	35,5 <sup>4</sup>	28 févr. 2022	
Billets à 4,40 % de série CU <sup>3</sup>	Mars 2015	Janvier 2046	999,72 \$	500 M\$	500 M\$	60,5 <sup>4</sup>	29 juill. 2045	

- Les intérêts sont payables semestriellement.
- Les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du montant en capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.
- Nous devons faire une offre de rachat de ces billets à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.
- À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à l'échéance sauf dans le cas des séries CT et CU pour lesquelles elle est calculée sur la période allant jusqu'à la date d'échéance relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation. À partir des dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % du montant en capital respectif.
- Les billets ne sont pas rachetables à notre gré, sauf en cas de certaines modifications apportées aux lois fiscales.

**c) Papier commercial de TELUS Corporation**

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit consorcial de 2,25 milliards de dollars (se reporter à la *note 21 d*) qui sera utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses d'investissement et de placements. Ce programme nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial, sous réserve du respect des exigences en matière de notation, d'un montant maximal global de 1,4 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 31 décembre 2014). Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. La dette sous forme de papier commercial est exigible dans un délai de un an et est classée à titre de tranche à court terme de la dette à long terme étant donné que les montants sont entièrement soutenus et que nous prévoyons qu'ils continueront d'être soutenus par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année. Au 30 septembre 2015, l'encours du papier commercial s'établissait à 787 millions de dollars, lequel était libellé en dollars américains (589 millions de dollars US), avec un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 0,57 %, arrivant à échéance en décembre 2015.

**d) Facilité de crédit de TELUS Corporation**

Au 30 septembre 2015, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 2,25 milliards de dollars, venant à échéance le 31 mai 2019, avec un consortium d'institutions financières, qui servira aux fins générales de la société, notamment pour soutenir le papier commercial.

La facilité de crédit de TELUS Corporation porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation ne doit pas être supérieur à 4,00:1,00 et notre ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur les charges d'intérêts ne doit pas être inférieur à 2,00:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

L'accès continu à la facilité de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une notation du crédit en particulier.

(en millions)	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
Montant net disponible	1 463 \$	2 120 \$
Soutien du papier commercial	787	130
Montant brut disponible	2 250 \$	2 250 \$

Au 30 septembre 2015, nous affichions des lettres de crédit en cours de 204 millions de dollars (164 millions de dollars au 31 décembre 2014), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire engagée. En outre, nous avons conclu d'autres facilités sous forme de lettres de crédit de 198 millions de dollars qui nous ont permis de participer aux enchères concernant le spectre des SSFE-3 et la bande de fréquence de 2 500 MHz qu'Industrie Canada a tenues en mars 2015 et en avril et en mai 2015, respectivement (se reporter à la *note 17*). Parallèlement au financement de l'acquisition de licences de spectre, ces lettres de crédit supplémentaires ont été éteintes.

**e) Débentures de TELUS Communications Inc.**

Les débentures des séries 2, 3 et 5 en circulation ont été émises par BC TEL, une société absorbée par TELUS Communications Inc., en vertu d'un acte de fiducie daté du 31 mai 1990. Les débentures de série B en circulation ont été émises par AGT Limited, une société absorbée par TELUS Communications Inc., en vertu d'un acte de fiducie daté du 24 août 1994, ainsi que d'un acte de fiducie supplémentaire daté du 22 septembre 1995.

Série <sup>1</sup>	Émis	Échéance	Prix d'émission	Montant nominal en capital		Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation
				Émis initialement	En circulation à la date de l'état financier	Points de base
Débtentures à 11,90 % de série 2	Novembre 1990	Novembre 2015	998,50 \$	125 M\$	125 M\$	s.o. (non rachetables)
Débtentures à 10,65 % de série 3	Juin 1991	Juin 2021	998,00 \$	175 M\$	175 M\$	s.o. (non rachetables)
Débtentures à 9,65 % de série 5 <sup>2</sup>	Avril 1992	Avril 2022	972,00 \$	150 M\$	249 M\$	s.o. (non rachetables)
Débtentures à 8,80 % de série B	Septembre 1995	Septembre 2025	995,10 \$	200 M\$	200 M\$	15 <sup>3</sup>

- Les intérêts sont payables semestriellement.
- Les débtentures de série 4 étaient échangeables contre des débtentures de série 5, au gré du porteur, à compter du 8 avril de chaque année au cours de la période de quatre ans allant de 1996 à 1999. Des débtentures de série 4 d'un montant de 99 millions de dollars ont été échangées contre des débtentures de série 5.
- À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau, les débtentures sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des débtentures, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.

Les débtentures sont devenues des obligations de TELUS Communications Inc. aux termes d'un regroupement effectué le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Ces débtentures ne sont garanties par aucune hypothèque, aucun nantissement ni aucune autre charge et sont assujetties à certaines clauses restrictives, notamment à une sûreté négative et à une limite sur l'émission de dette supplémentaire en fonction du ratio dette nette/total des capitaux investis et test de couverture des intérêts. Avec prise d'effet le 12 juin 2009, TELUS Corporation a garanti le paiement du capital et des intérêts des débtentures.

#### f) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme calculés en fonction des sommes impayées au 30 septembre 2015 pour chacun des cinq prochains exercices sont présentées dans le tableau suivant.

Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)	Dollars canadiens		Dollars américains			
	Dette	Dette	Passif dérivé		Total	Total
			(Reçu) <sup>1</sup>	Payé		
2015 (reste de l'exercice)	125 \$	787 \$	(787) \$	780 \$	780 \$	905 \$
2016	600	—	—	—	—	600
2017	700	—	—	—	—	700
2018	250	—	—	—	—	250
2019	1 000	—	—	—	—	1 000
Par la suite	8 324	—	—	—	—	8 324
Sorties de trésorerie futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme	10 999	787	(787)	780	780	11 779
Sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires <sup>2</sup>	5 357	1	—	—	1	5 358
Échéances contractuelles non actualisées (note 4 b)	16 356 \$	788 \$	(787) \$	780 \$	781 \$	17 137 \$

- Le cas échéant, les flux de trésorerie liés au capital tiennent compte des taux de change au 30 septembre 2015.
- Les sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit, le cas échéant, ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 30 septembre 2015.

## 22 capital social attribuable aux actions ordinaires

### a) Généralités

Le tableau suivant présente notre capital social autorisé.

	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
Actions privilégiées de premier rang	1 milliard	1 milliard
Actions privilégiées de second rang	1 milliard	1 milliard
Actions ordinaires	2 milliards	2 milliards

Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, chaque détenteur d'actions ordinaires pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue à ces assemblées. En ce qui concerne le paiement de dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de notre part ou de toute autre distribution de nos actifs entre nos actionnaires aux fins de la liquidation de nos affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, actions ordinaires.

Au 30 septembre 2015, environ 48 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions (se reporter à la *note 13 b*).

### b) Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Comme il est précisé à la *note 3*, nous pouvons racheter nos actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, nous avons racheté à des fins d'annulation, par l'entremise de la Bourse de Toronto, de la Bourse de New York, d'autres types de plateformes de négociation ou autrement, dans la mesure permise par les lois et règlements sur les valeurs mobilières applicables, y compris des achats en bloc faisant l'objet de négociations privées, environ 9 millions de nos actions ordinaires, dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui s'est poursuivie jusqu'au 14 septembre 2015. Le 11 septembre 2015, nous avons annoncé que notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant à racheter et à annuler, entre le 15 septembre 2015 et le 14 septembre 2016, un nombre maximal de 16 millions d'actions ordinaires (pour un montant maximal de 500 millions de dollars), a été approuvée. En vertu de cette offre, nous avons racheté à des fins d'annulation 376 600 actions ordinaires au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015. L'excédent du prix d'achat sur la valeur moyenne attribuée aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation est imputé aux bénéfices non distribués. Nous cessons de considérer les actions ordinaires comme en circulation à la date d'achat des actions ordinaires, même si l'annulation réelle des actions ordinaires par l'agent de transfert et l'agent chargé de la tenue des registres ne se produit qu'en temps opportun à une date ultérieure rapprochée.

En outre, nous avons mis en place un programme de rachat d'actions automatique avec un courtier, qui nous permettra de racheter nos actions ordinaires en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités à des moments auxquels nous ne serions pas autorisés à négocier nos actions ordinaires pendant les périodes internes d'interdiction de transiger, y compris les périodes trimestrielles prévues à cet effet. De tels rachats seront déterminés par le courtier à sa seule discrétion, selon les paramètres que nous avons établis. Nous comptabilisons un passif et une imputation au capital social et aux bénéfices non distribués relativement aux rachats qui pourraient avoir lieu durant ces périodes d'interdiction en fonction des paramètres de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à la date de l'état de la situation financière.

En ce qui a trait à notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2016, au cours du mois clos le 31 octobre 2015, 251 600 de nos actions ordinaires ont été rachetées en vertu du programme de rachat d'actions automatique, pour un montant de 11 millions de dollars.

## 23 Passifs éventuels

### Réclamations et poursuites

#### Généralités

Nous faisons l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. Aussi, nous avons reçu un avis, ou sommes au courant, de certaines réclamations éventuelles (incluant les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) à notre égard et, dans certains cas, à l'égard de plusieurs autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques, des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments qui suivent.

#### Recours collectifs autorisés

Les recours collectifs contre nous comprennent :

- Un recours collectif intenté en 2004 en Saskatchewan contre un certain nombre de fournisseurs de services mobiles, anciens et existants, y compris nous-mêmes, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, des déclarations inexactes, un enrichissement injustifié ainsi qu'une violation des règles de concurrence, des pratiques commerciales et des lois visant la protection des consommateurs au Canada, en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. En septembre 2007, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a autorisé un recours collectif national, qui portait uniquement sur l'allégation d'enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision d'autoriser le recours collectif ont été épuisés.
- Un recours collectif intenté en 2008 en Ontario, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario, une infraction à la *Loi sur la concurrence* et un enrichissement injustifié, relativement à notre pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. En novembre 2014, un recours collectif intenté en Ontario a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario; ce recours allègue qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur*, et un enrichissement injustifié. La décision d'autoriser le recours collectif fait actuellement l'objet d'un appel.
- Un recours collectif intenté en 2012 au Québec, alléguant que nous avons modifié unilatéralement et incorrectement les contrats de clients afin de hausser divers tarifs liés aux services mobiles optionnels, ce qui est contraire à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et au Code civil du Québec. Le 13 juin 2013, la Cour supérieure du Québec a autorisé ce recours collectif. Ce recours collectif fait suite à un recours collectif pour préjudice immatériel intenté en 2008 au Québec, alléguant que nous avons modifié unilatéralement et incorrectement les contrats de clients afin de facturer des frais pour les messages textes entrants. Le 8 avril 2014, un jugement se prononçant en partie contre TELUS a été rendu relativement au recours collectif intenté en 2008. Ce jugement fait l'objet d'un appel.

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard de ces recours. Si le dénouement final de ces poursuites se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif à notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris nos flux de trésorerie; les évaluations et les hypothèses de la direction supposent qu'une estimation fiable des risques courus ne peut être faite compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait aux causes d'action.

#### Recours collectifs non autorisés

Les recours collectifs non autorisés contre nous comprennent ce qui suit :

- Deux recours collectifs intentés contre nous en 2005 en Colombie-Britannique et en Alberta, respectivement, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire.

- Un recours collectif contre notre société et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes intenté en 2008 en Saskatchewan, qui allègue, entre autres, que nous n'avons pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1 et que nous avons de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux. Un recours collectif essentiellement identique a été intenté en Alberta au même moment, mais la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré que ce recours collectif avait pris fin dès 2009.
- Un recours collectif intenté en 2013 en Colombie-Britannique contre nous, contre d'autres entreprises de télécommunications et contre des fabricants de téléphones cellulaires allègue que l'utilisation prolongée de téléphones cellulaires a des effets néfastes sur la santé.
- Un recours collectif intenté en 2015 au Québec contre nous, d'autres entreprises de télécommunications et d'autres parties défenderesses allègue que des radiations de champs électromagnétiques ont des effets néfastes sur la santé, causent des nuisances et constituent une violation des droits en vertu des lois du Québec.
- Des recours collectifs intentés en 2014 au Québec et en Ontario contre nous, au nom des clients de Public Mobile, qui allèguent que les modifications que nous avons apportées à la technologie, aux services et aux forfaits enfreignent nos obligations prévues par la loi et nos obligations jurisprudentielles.
- Un certain nombre de recours collectifs contre des entreprises de télécommunications canadiennes alléguant diverses causes d'actions en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système, y compris les recours suivants :
  - Les recours collectifs d'accompagnement au recours collectif autorisé intenté en 2004 en Saskatchewan, déposés dans huit des neuf autres provinces du Canada, dont les statuts sont les suivants :
    - Colombie-Britannique : rejeté;
    - Alberta : une demande d'ordonnance déclarant que ce recours avait pris fin a été rejetée en juillet 2015, mais ce jugement fait l'objet d'un appel;
    - Manitoba : suspendu, mais la suspension fait l'objet d'un appel;
    - Ontario : la demande de rejet est en cours de négociation;
    - Québec, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador : inactif;
    - d'autres parties défenderesses ont déposé une demande de suspension du recours collectif intenté en Nouvelle-Écosse. Cette demande a d'abord été refusée, mais le 9 avril 2015, la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse a statué que le recours devait être suspendu de manière permanente et sans condition contre ces parties défenderesses. Le plaignant a cherché à appeler de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada.
  - Un deuxième recours collectif a été déposé en 2009 en Saskatchewan par l'avocat du plaignant responsable du recours collectif intenté en 2004 en Saskatchewan à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les recours collectifs avec option de retrait dans cette province. Ce recours collectif comporte essentiellement les mêmes allégations que le recours collectif intenté en 2004 en Saskatchewan, et a été suspendu par le tribunal en décembre 2009 pour abus de procédure à la demande des parties défenderesses, sous réserve de changements futurs dans les circonstances. La demande distincte des plaignants visant à interjeter appel et à lever la suspension a été rejetée en 2013.
  - Un recours collectif déposé en 2011 en Colombie-Britannique allègue des informations trompeuses et un enrichissement injustifié. Le 5 juin 2014, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a rejeté la demande d'accréditation du plaignant en ce qui a trait à ce recours collectif. La demande d'appel de cette décision déposée par le plaignant a été rejetée le 9 juin 2015. Le plaignant a cherché à appeler de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada.
  - Un recours collectif a été déposé en 2013 en Alberta par l'avocat du plaignant responsable du recours collectif autorisé intenté en 2004 en Saskatchewan. Ce recours collectif semble être une action en nullité et l'avocat du plaignant a déposé un recours collectif de remplacement en 2014. Le 10 mars 2015, la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a suspendu le recours collectif de 2014 sur une base provisoire. Le 7 octobre 2015, la Cour d'appel de l'Alberta a accordé une autorisation de faire appel de cette décision et a suspendu le recours collectif de 2014 sur une base permanente.



Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard de ces recours. Si le dénouement de ces poursuites se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif à notre situation financière et nos résultats d'exploitation; les évaluations et les hypothèses de la direction supposent qu'une estimation fiable des risques courus ne peut être faite compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait à la cause d'action.

#### Reclamations en matière de propriété intellectuelle

Les réclamations et les réclamations éventuelles que nous recevons comprennent un avis de demande en poursuite portant sur certains produits mobiles utilisés sur notre réseau qui violeraient deux brevets de tiers. La possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être déterminées pour l'instant de façon fiable.

## 24 transactions entre parties liées

### a) Placements dans des entités contrôlées importantes

		Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
	Pays dans lequel elles ont été constituées	Pourcentage d'actions détenues par l'entité mère immédiate	
<b>Entité mère</b>			
TELUS Corporation	Canada		
<b>Entités contrôlées</b>			
TELUS Communications Inc.	Canada	100 %	100 %
SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE	Canada	100 %	100 %
Société TELUS Communications	Canada	100 %	100 %

### b) Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités. Il s'agit des membres de notre conseil d'administration et de notre équipe de la haute direction.

La charge de rémunération totale pour les principaux dirigeants et la composition de celle-ci se résument comme suit :

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2015	2014	2015	2014
Avantages à court terme	3 \$	3 \$	9 \$	8 \$
Prestations de retraite <sup>1</sup> et autres avantages postérieurs à l'emploi	1	—	4	3
Indemnités de cessation d'emploi	8	—	8	—
Rémunération fondée sur des actions <sup>2</sup>	20	5	35	20
	<b>32 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>31 \$</b>

- Les membres de notre équipe de la haute direction sont des membres de notre régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation et de nos régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies ou des membres de l'un de nos régimes de retraite à cotisations définies.
- Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, la rémunération fondée sur des actions est présentée déduction faite d'un montant de néant (néant en 2014) et de 3 \$ (2 \$ en 2014), respectivement, relatif à l'incidence des dérivés utilisés pour gérer la charge de rémunération fondée sur des actions (*note 13 c*). Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, un montant de 2 \$ [(2) \$ en 2014] et de 1 \$ (1 \$ en 2014), respectivement, est compris dans la rémunération fondée sur des actions, composée de la charge au titre des unités d'actions restreintes et des droits différés à la valeur d'actions découlant de variations de la juste valeur de marché des actions ordinaires correspondantes qui ne sont pas touchées par les dérivés utilisés pour gérer la charge de rémunération fondée sur des actions. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, la rémunération fondée sur des actions, d'un montant de 11 \$, était prise en compte dans les coûts de restructuration (*note 15*).

Comme il est indiqué à la *note 13*, nous avons consenti des attributions de rémunération fondée sur des actions pour les exercices 2015 et 2014. À l'égard de nos principaux dirigeants, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, la juste valeur totale à la date d'attribution des unités d'actions restreintes attribuées s'établissait à néant (néant en 2014) et à 27 millions de dollars (22 millions de dollars en 2014), respectivement; aucune option sur actions n'a été attribuée à nos principaux dirigeants pour les exercices 2015 et 2014. Étant donné que la plupart de ces attributions sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc ou graduelle et ont des durées de services requises s'échelonnant sur plusieurs années, la charge sera comptabilisée proportionnellement sur un certain nombre d'exercices et, par conséquent, seulement une partie des attributions de l'exercice 2015 et de l'exercice 2014 est comprise dans les montants présentés dans le tableau précédent.

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2015, les principaux dirigeants (y compris les retraités) ont exercé 52 560 options sur actions qui avaient une valeur intrinsèque de 1 million de dollars au moment de l'exercice, reflétant un prix moyen pondéré à la date de l'exercice de 43,67 \$. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, les principaux dirigeants (y compris les retraités) ont exercé 68 062 options sur actions qui avaient une valeur intrinsèque de 2 millions de dollars au moment de l'exercice, reflétant un prix moyen pondéré à la date de l'exercice de 43,41 \$. Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2014, les principaux dirigeants (y compris les retraités) n'ont exercé aucune option sur actions. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2014, les principaux dirigeants (y compris les retraités) ont exercé 181 700 options sur actions qui avaient une valeur intrinsèque de 4 millions de dollars au moment de l'exercice, reflétant un prix moyen pondéré à la date de l'exercice de 39,77 \$.

Les montants de passif comptabilisés au titre des attributions de rémunération fondée sur des actions aux principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions)	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
Unités d'actions restreintes	49 \$	50 \$
Droits différés à la valeur d'actions <sup>1</sup>	32	31
	<b>81 \$</b>	<b>81 \$</b>

1. Notre régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention de nos administrateurs prévoit qu'en plus de recevoir son attribution d'actions annuelle pour ce qui est des droits différés à la valeur d'actions, un administrateur peut choisir de recevoir sa provision annuelle d'administrateur et ses jetons de présence aux réunions en droits différés à la valeur d'actions, en actions ordinaires ou en espèces. Les droits différés à la valeur d'actions donnent aux administrateurs le droit de recevoir un nombre spécifique d'actions ordinaires ou un paiement en espèces fondé sur la valeur de ces actions. Les droits différés à la valeur d'actions sont payés lorsqu'un administrateur cesse d'être administrateur pour une raison quelconque. Ces droits sont versés au moment choisi par l'administrateur conformément au régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs; au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, un montant de 3 \$ (2 \$ en 2014) et de 3 \$ (6 \$ en 2014), respectivement, a été payé.

Les contrats de travail conclus avec les membres de l'équipe de la haute direction prévoient généralement des indemnités de départ si un membre de la haute direction est congédié sans motif valable qui sont les suivantes : généralement 18 à 24 mois de salaire de base, les avantages et l'accumulation d'années de service ouvrant droit à pension en remplacement du préavis et 50 % du salaire de base en remplacement d'une prime en espèces annuelle. En cas de changement de contrôle, les membres de l'équipe de la haute direction n'auront pas droit à un traitement différent de celui qui est réservé à nos autres employés en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis.

#### c) Transactions impliquant les régimes de retraite à prestations définies

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015, nous avons fourni des services de gestion et d'administration à nos régimes de retraite à prestations définies; les charges liées à ces services ont été établies selon la méthode du recouvrement des coûts et se sont chiffrées à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2014) et à 6 millions de dollars (4 millions de dollars en 2014), respectivement.

#### d) Transactions avec les coentreprises immobilières

Au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2015 et 2014, nous avons conclu des transactions avec les coentreprises immobilières, lesquelles sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 18*.

## 25 informations financières supplémentaires

### a) États de la situation financière

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2015	Au 31 décembre 2014
<b>Débiteurs</b>			
Créances clients	4 a)	1 169 \$	1 214 \$
Montants courus à recevoir – clients		166	120
Provision pour créances douteuses	4 a)	(50)	(44)
		<b>1 285</b>	<b>1 290</b>
Montants courus à recevoir – autres		145	193
		<b>1 430 \$</b>	<b>1 483 \$</b>
<b>Stocks<sup>1</sup></b>			
Appareils mobiles, pièces et accessoires		365 \$	284 \$
Autres		42	36
		<b>407 \$</b>	<b>320 \$</b>
<b>Autres actifs à long terme</b>			
Actif au titre des régimes de retraite		48 \$	49 \$
Placements		66	49
Autres		148	115
		<b>262 \$</b>	<b>213 \$</b>
<b>Créditeurs et charges à payer</b>			
Charges à payer		852 \$	857 \$
Paie et autres charges salariales connexes		415	399
Passif lié aux unités d'actions restreintes		100	122
		<b>1 367</b>	<b>1 378</b>
Dettes fournisseurs		520	458
Intérêts à payer		134	105
Autres		79	78
		<b>2 100 \$</b>	<b>2 019 \$</b>
<b>Facturation par anticipation et dépôts de clients</b>			
Facturation par anticipation		699 \$	686 \$
Comptes de report réglementaires		11	17
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients		19	21
Dépôts des clients		24	29
		<b>753 \$</b>	<b>753 \$</b>
<b>Autres passifs à long terme</b>			
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite		787 \$	690 \$
Autres		140	128
Passifs liés aux unités d'actions restreintes et aux droits différés à la valeur d'action		113	60
		<b>1 040</b>	<b>878</b>
Comptes de report réglementaires		10	16
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients		31	37
		<b>1 081 \$</b>	<b>931 \$</b>

1. Le coût des biens vendus pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2015 était de 461 \$ (400 \$ en 2014) et de 1 270 \$ (1 113 \$ en 2014), respectivement.

## b) Tableaux des flux de trésorerie

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Note	Trimestres 2015	2014	Périodes de neuf mois 2015	2014
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation</b>					
Débiteurs		(94) \$	(23) \$	53 \$	80 \$
Stocks		(42)	(19)	(87)	17
Charges payées d'avance		50	53	(132)	(91)
Créditeurs et charges à payer		163	217	79	143
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir et à payer, montant net		21	(36)	89	(163)
Facturation par anticipation et dépôts de clients		14	(7)	(2)	—
Provisions		(21)	(2)	8	(55)
		<b>91 \$</b>	<b>183 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>(69) \$</b>
<b>Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre</b>					
Ajouts d'immobilisations, excluant les licences de spectre					
Dépenses d'investissement					
Immobilisations corporelles	16	(496) \$	(537) \$	(1 544) \$	(1 461) \$
Immobilisations incorporelles	17	(127)	(120)	(378)	(328)
		<b>(623)</b>	<b>(657)</b>	<b>(1 922)</b>	<b>(1 789)</b>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes		<b>7</b>	<b>70</b>	<b>19</b>	<b>70</b>
		<b>(616) \$</b>	<b>(587) \$</b>	<b>(1 903) \$</b>	<b>(1 719) \$</b>
<b>Paiements en trésorerie au titre des acquisitions et placements connexes</b>					
Acquisitions et placements connexes		— \$	(6) \$	(6) \$	(41) \$
Trésorerie acquise		—	—	—	1
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes et des provisions non courantes connexes		(5)	—	(4)	(6)
		<b>(5) \$</b>	<b>(6) \$</b>	<b>(10) \$</b>	<b>(46) \$</b>
<b>Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires</b> 12					
Dividendes de la période courante					
Déclarés		(252) \$	(233) \$	(748) \$	(691) \$
Tranche payable à la fin de la période		252	233	252	233
		—	—	(496)	(458)
Dividendes déclarés à une période précédente et payables dans la période considérée		(253)	(234)	(244)	(222)
		<b>(253) \$</b>	<b>(234) \$</b>	<b>(740) \$</b>	<b>(680) \$</b>
<b>Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation</b> (compte non tenu des variations du passif au titre de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique)					
Actions ordinaires rachetées dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités		(110) \$	(151) \$	(401) \$	(500) \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités de financement connexes		(30)	(13)	(1)	—
		<b>(140) \$</b>	<b>(164) \$</b>	<b>(402) \$</b>	<b>(500) \$</b>
<b>Émission de titres de créance à long terme</b>					
Papier commercial de TELUS Corporation		2 773 \$	1 390 \$	3 810 \$	3 387 \$
Facilité de crédit de TELUS Corporation		270	120	780	1 034
Billets de TELUS Corporation		—	1 195	1 747	2 193
		<b>3 043 \$</b>	<b>2 705 \$</b>	<b>6 337 \$</b>	<b>6 614 \$</b>
<b>Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme</b>					
Papier commercial de TELUS Corporation		(1 986) \$	(1 932) \$	(3 153) \$	(3 232) \$
Facilité de crédit de TELUS Corporation		(670)	(120)	(780)	(1 034)
Billets de TELUS Corporation		—	(500)	—	(500)
		<b>(2 656) \$</b>	<b>(2 552) \$</b>	<b>(3 933) \$</b>	<b>(4 766) \$</b>
<b>Intérêts versés</b>					
Montant payé à l'égard des charges d'intérêts		(115) \$	(85) \$	(329) \$	(270) \$
Montant payé à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme		—	(13)	—	(13)
		<b>(115) \$</b>	<b>(98) \$</b>	<b>(329) \$</b>	<b>(283) \$</b>